

Présentation du projet éolien de Calycé d'Epinoy

Comité de projet du 13 novembre 2024

selon le décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023



CALYCE
Parc éolien d'Epinoy

Sommaire

- I. Objectifs du projet
- II. Justification du choix du site
- III. Zonage des documents d'urbanisme
- IV. Localisations envisagées et références cadastrales
- V. Caractéristiques du projet et puissance projetée et coût prévisionnel
- VI. Caractéristiques des équipements en vue de la desserte
- VII. Impacts potentiels sur l'environnement
- VIII. Impacts potentiels sur l'aménagement du territoire
- IX. Enjeux socio-économiques
- X. Options de raccordement



Sommaire

- I. **Objectifs du projet**
- II. Justification du choix du site
- III. Zonage des documents d'urbanisme
- IV. Localisations envisagées et références cadastrales
- V. Caractéristiques du projet et puissance projetée et coût prévisionnel
- VI. Caractéristiques des équipements en vue de la desserte
- VII. Impacts potentiels sur l'environnement
- VIII. Impacts potentiels sur l'aménagement du territoire
- IX. Enjeux socio-économiques
- X. Options de raccordement



I – Objectifs du projet

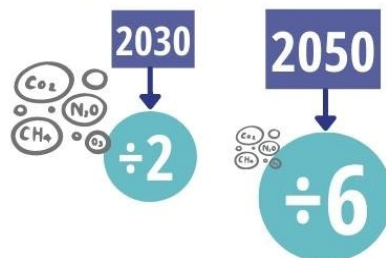


Objectif : atteindre la neutralité carbone en 2050

afin maintenir le réchauffement climatique en dessous de 1,5°C



Objectifs de diminution des
émissions de
gaz à effet de serre



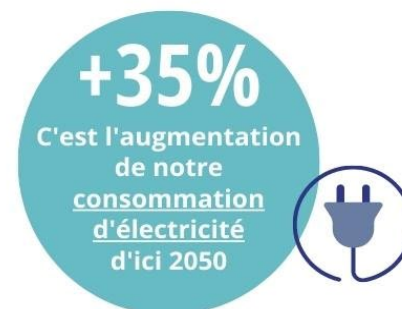
Nos engagements

Le programme européen "Fit for 55"

➔ Diminution de 55% des émissions de gaz
à effet de serre entre 1990 et 2030.

La SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) pour 2050:

➔ Neutralité carbone
➔ Souveraineté énergétique d'ici 2050



- 1) Participer à l'objectif de **neutralité carbone en 2050**
- 2) Participer à la **diminution des émissions de gaz à effet de serre**
- 3) Répondre à la **demande d'électricité grandissante**
- 4) Participer à l'**indépendance énergétique** nationale
- 5) **Respecter nos engagements** au niveau européen, national et régional
- 6) **Participer au développement local** au travers des retombées fiscales pour la commune concernée et la communauté de communes, le département et la région.

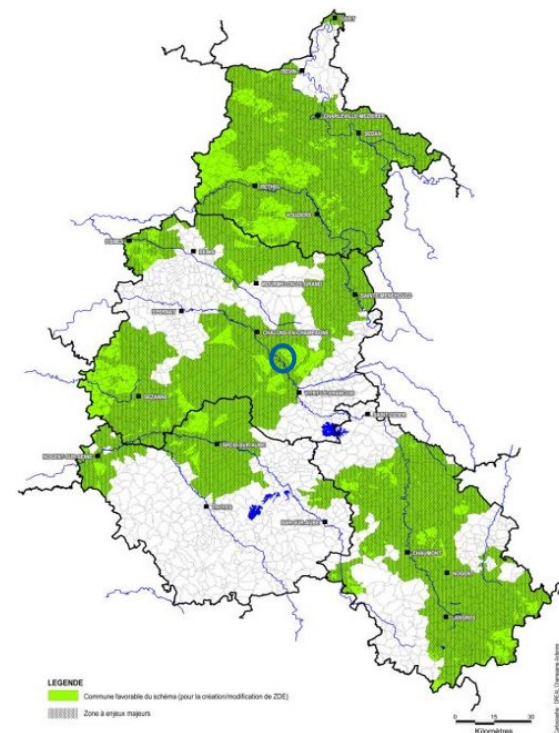
Sommaire

- I. Objectifs du projet
- II. Justification du choix du site
- III. Zonage des documents d'urbanisme
- IV. Localisations envisagées et références cadastrales
- V. Caractéristiques du projet et puissance projetée et coût prévisionnel
- VI. Caractéristiques des équipements en vue de la desserte
- VII. Impacts potentiels sur l'environnement
- VIII. Impacts potentiels sur l'aménagement du territoire
- IX. Enjeux socio-économiques
- X. Options de raccordement



II – Justification du choix du site

- 1) Les communes d'implantation se situent toutes en zone favorable à l'éolien d'après le SRE Champagne-Ardenne 2012.
- 2) Le contexte éolien est déjà relativement dense, le projet vient renforcer ce pôle en ajoutant une ligne de 13 éoliennes en continuité d'un parc existant.
- 3) Le gisement de vent est favorable à un projet éolien (6,5 à 7 m/s, soit 22 à 25 km/h).
- 4) Les élus locaux des communes d'implantation (Cheppes-la-prairie et Songy) sont favorables à ce projet éolien.
- 5) Les implantations sont situées à plus de 2000 m des centres bourgs conformément aux demandes des communes.
- 6) La zone d'étude est hors sites naturels protégés (ZNIEFF, Natura 2000...etc.).
- 7) Les servitudes aéronautiques militaires et civiles sont respectées.



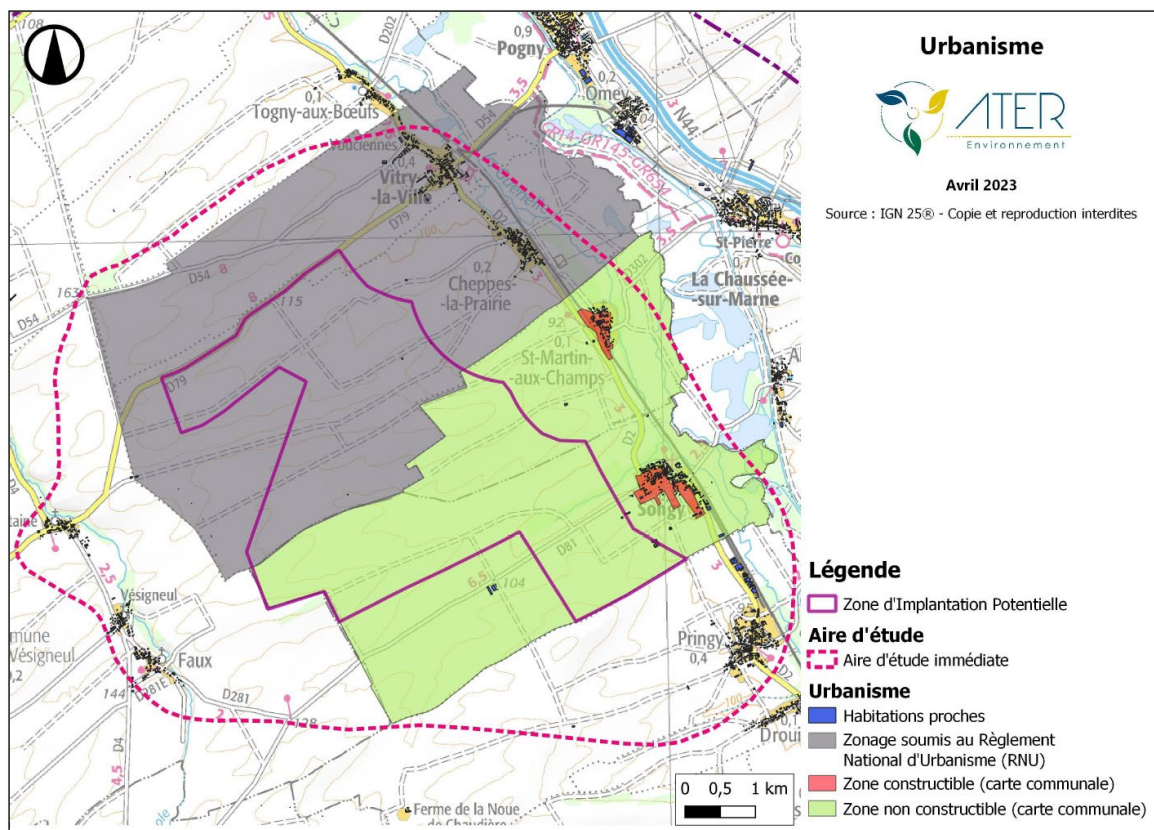
Carte 24 : Zones favorables et à enjeux majeurs pour le développement éolien – Cercle bleu : Zone d'implantation potentielle (source : SRE Champagne-Ardenne, 2012)

Sommaire

- I. Objectifs du projet
- II. Justification du choix du site
- III. **Zonage des documents d'urbanisme**
- IV. Localisations envisagées et références cadastrales
- V. Caractéristiques du projet et puissance projetée et coût prévisionnel
- VI. Caractéristiques des équipements en vue de la desserte
- VII. Impacts potentiels sur l'environnement
- VIII. Impacts potentiels sur l'aménagement du territoire
- IX. Enjeux socio-économiques
- X. Options de raccordement



III – Zonage des documents d'urbanisme



Carte: Urbanisme (Avril 2023, ATER)

Le territoire communal de **Songy** dispose d'une carte communale approuvée le 17 juin 2011. La carte communale ne comporte pas de règlement. Dans ce cas, le Règlement National d'Urbanisme s'applique.

Le projet éolien est conforme avec la carte communale de Songy.

La commune de **Cheppes-la-Prairie** est pour l'instant sans document d'urbanisme, le **Règlement National d'Urbanisme (RNU)** s'y applique donc.

Une des dispositions législatives essentielles des communes soumises au RNU est la règle dite de constructibilité limitée de l'article L.111-1-2 annonçant qu'« en l'absence de plan local d'urbanisme ou de carte communale opposable aux tiers, ou de tout document d'urbanisme en tenant lieu, **seules sont autorisées, en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune :**

[...] 2° **Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière** sur le terrain sur lequel elles sont implantées, à la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, à la mise en valeur des ressources naturelles et à la réalisation d'opérations d'intérêt national.

[...] 3° **Les constructions et installations incompatibles avec le voisinage des zones habitées** et l'extension mesurée des constructions et installations existantes. »

Ainsi, le projet éolien est conforme avec le RNU en vigueur sur la commune de Cheppes-La-Prairie.

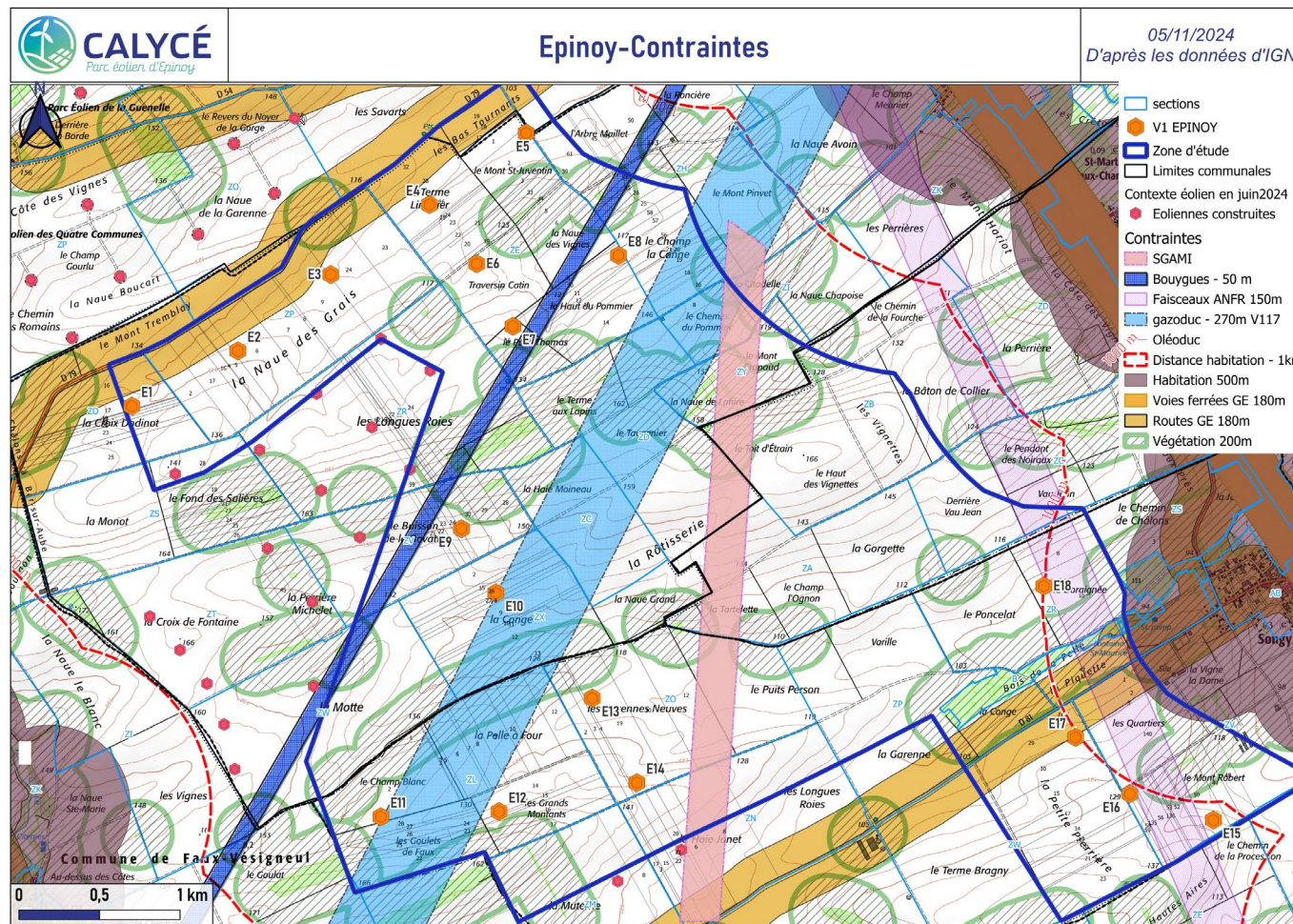
Sommaire

- I. Objectifs du projet
- II. Justification du choix du site
- III. Zonage des documents d'urbanisme
- IV. Localisations envisagées et références cadastrales**
- V. Caractéristiques du projet et puissance projetée et coût prévisionnel
- VI. Caractéristiques des équipements en vue de la desserte
- VII. Impacts potentiels sur l'environnement
- VIII. Impacts potentiels sur l'aménagement du territoire
- IX. Enjeux socio-économiques
- X. Options de raccordement



IV - Localisations envisagées

V1 : Variante à 18 éoliennes de 180 à 200 m bout de pale



Avantages :

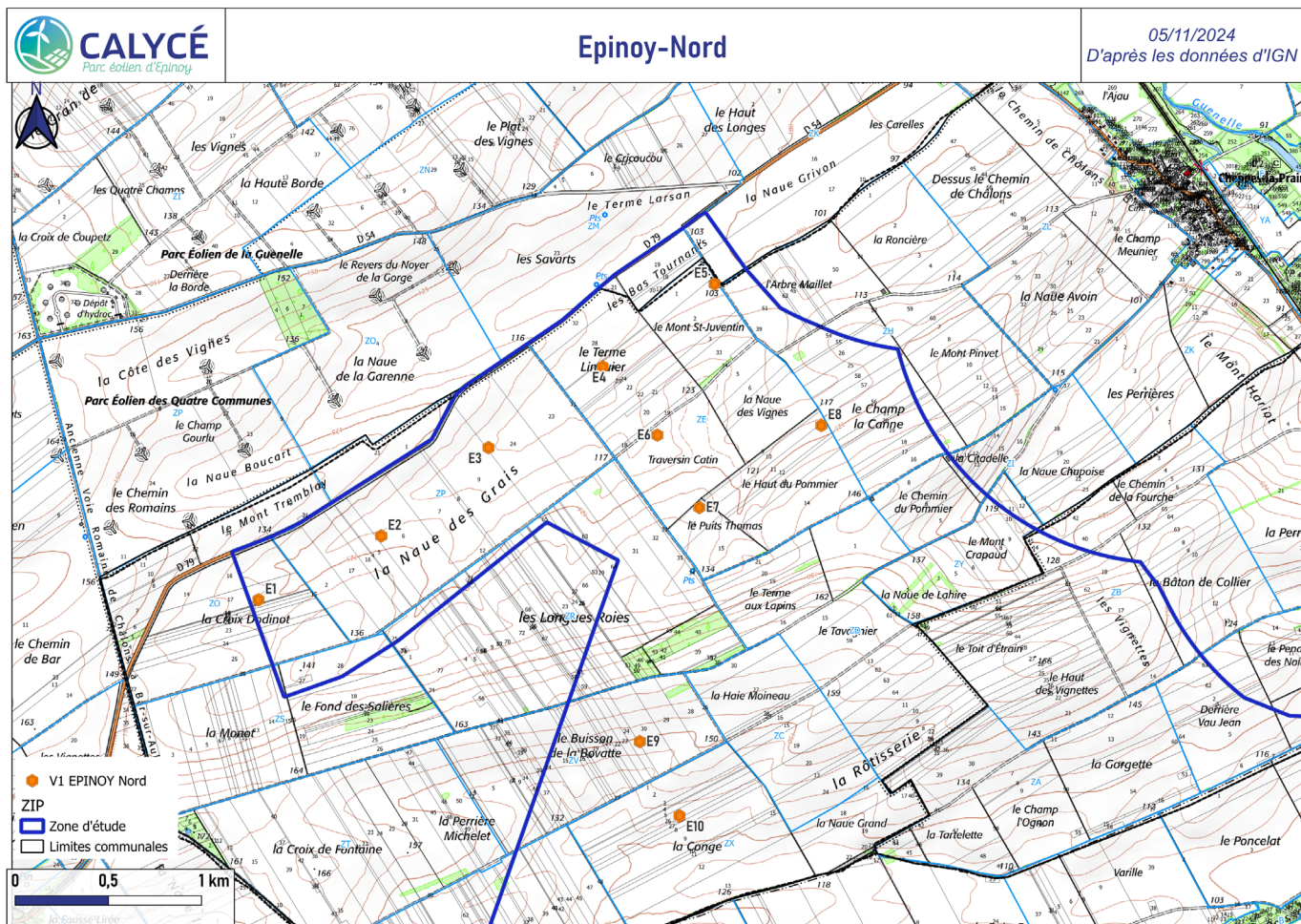
- Respect des contraintes techniques.
- Respect de l'éloignement aux habitations suite à la demande des communes.

Inconvénients:

- Armée: Pas de réponse favorable pour Songy-Est: radar Saint-Dizier

IV - Localisations envisagées

V1 : Variante à 18 éoliennes de 180 à 200 m bout de pale



Avantages :

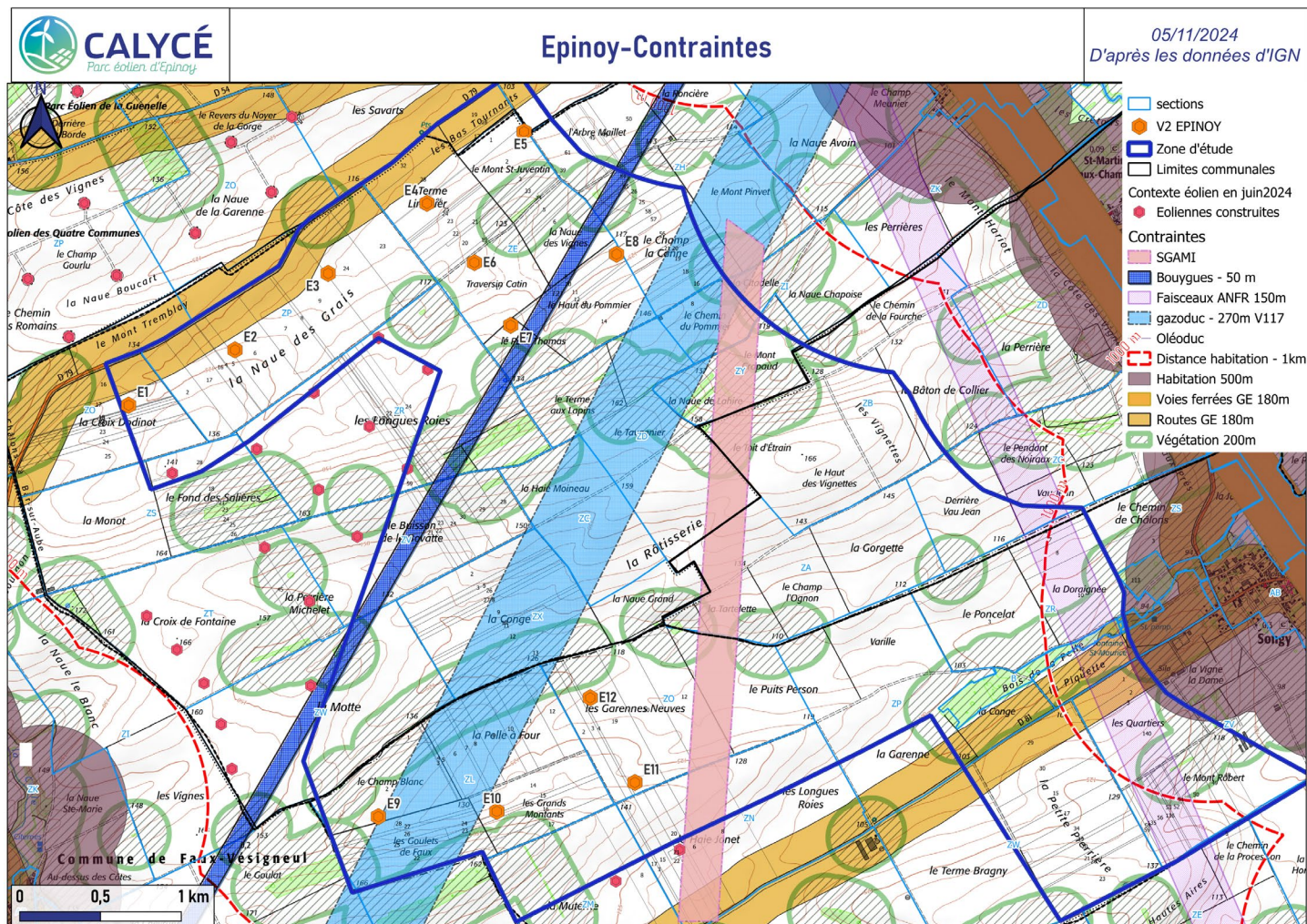
- Respect des contraintes techniques.
- Respect de l'éloignement aux habitations suite à la demande des communes.

Inconvénients:

- Armée: Pas de réponse favorable pour Songy-Est: radar Saint-Dizier

IV - Localisations envisagées

V2 : Variante à 12 éoliennes de 180 mètres bout de pale



Suite à la réponse de l'armée, une nouvelle implantation a été proposée : 12 éoliennes à 180m bout de pale.

Avantages :

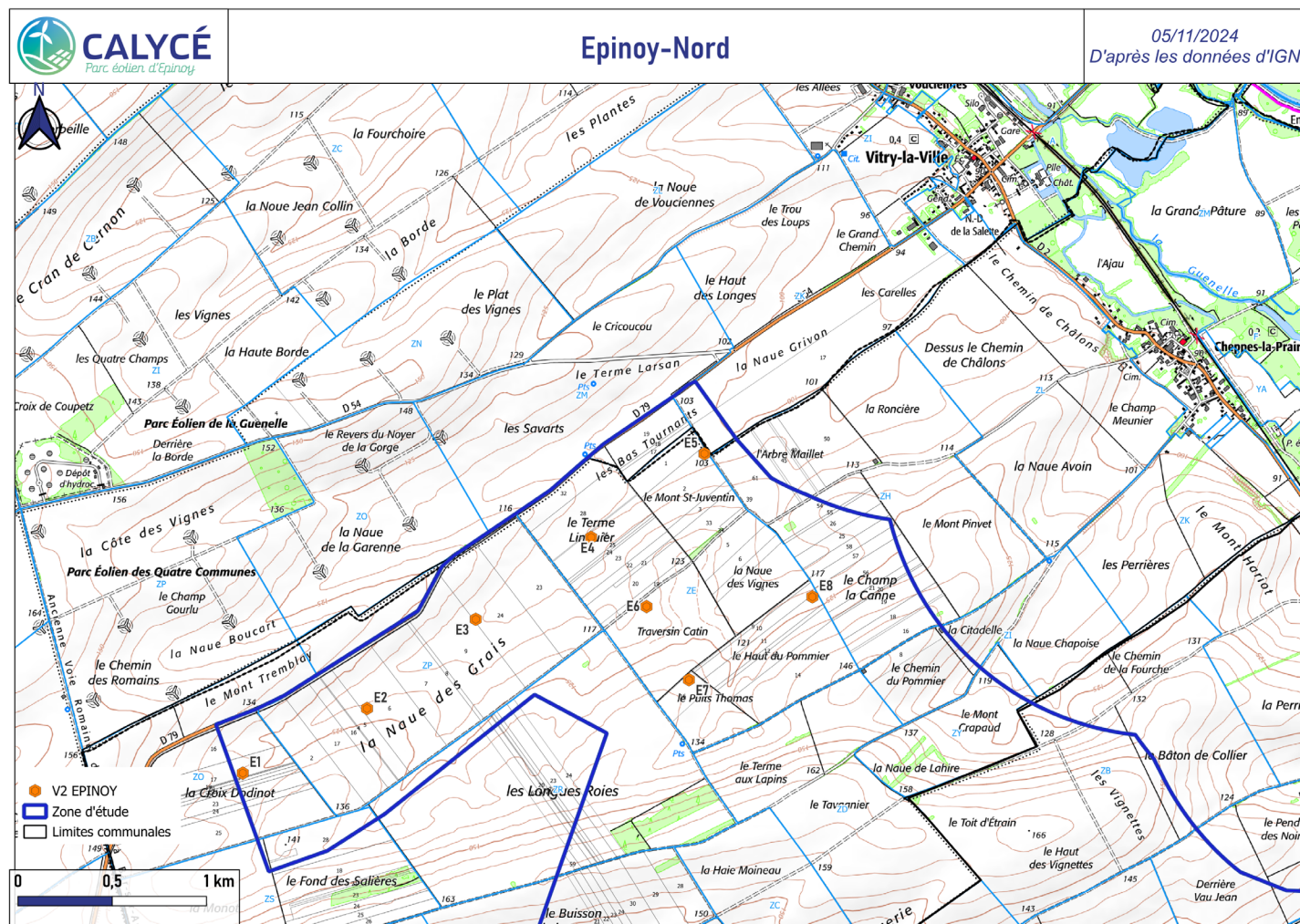
- Respect des contraintes techniques.
- Respect de l'éloignement aux habitations.

Inconvénients :

- Retrait de toutes les éoliennes sur Songy-Est.

IV - Localisations envisagées

V2 : Variante à 12 éoliennes de 180 mètres bout de pale



Suite à la réponse de l'armée, une nouvelle implantation a été proposée : 12 éoliennes à 180m bout de pale.

Avantages :

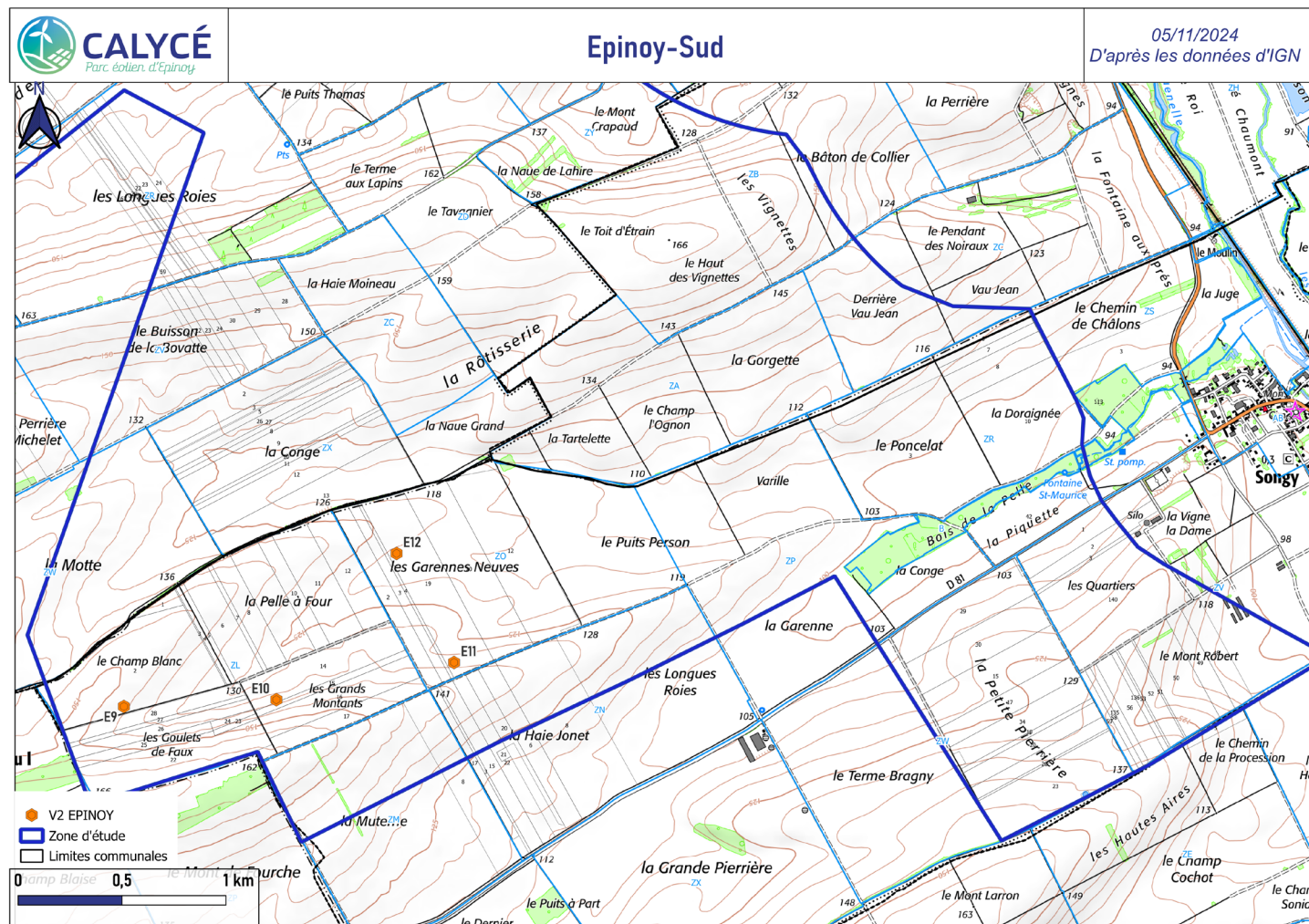
- Respect des contraintes techniques.
- Respect de l'éloignement aux habitations.

Inconvénients :

- Retrait de toutes les éoliennes sur Songy-Est.

IV - Localisations envisagées

V2 : Variante à 12 éoliennes de 180 mètres bout de pale



Suite à la réponse de l'armée, une nouvelle implantation a été proposée : 12 éoliennes à 180m bout de pale.

Avantages :

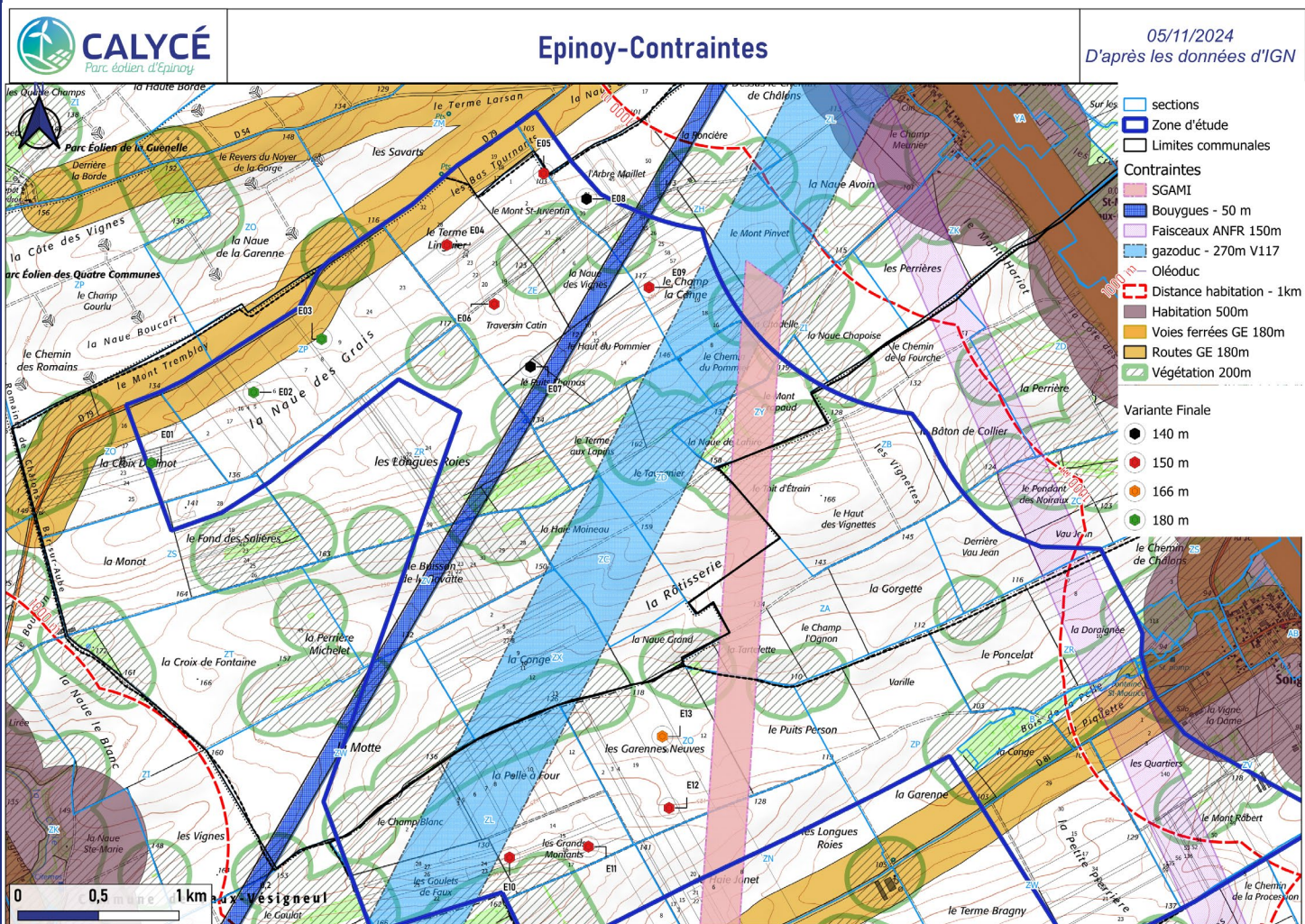
- Respect des contraintes techniques.
- Respect de l'éloignement aux habitations.

Inconvénients :

- Retrait de toutes les éoliennes sur Songy-Est.

IV - Localisations envisagées

V3 : variante finale à 13 éoliennes (140 à 180m Bdp)



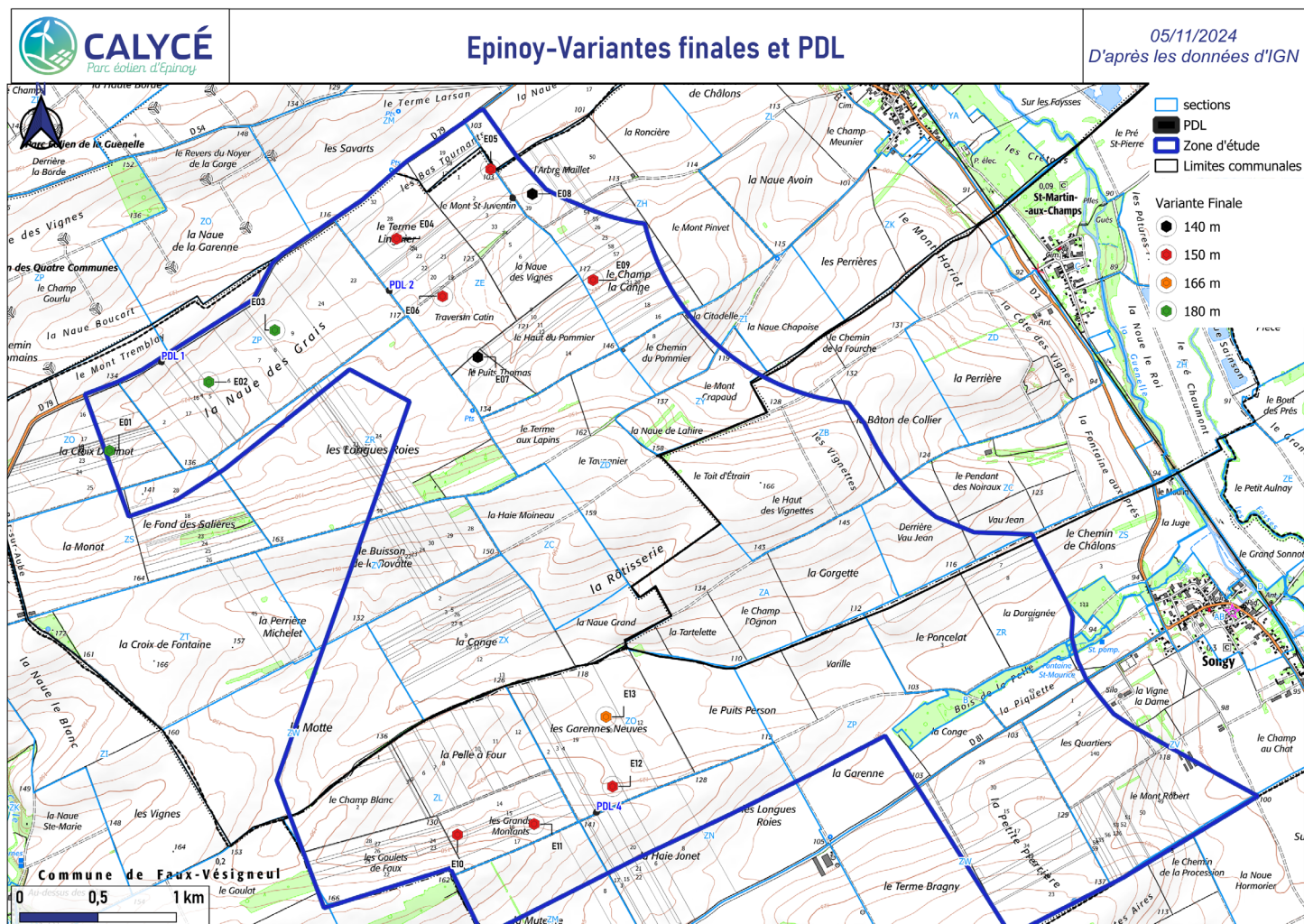
Réajustements des hauteurs et ajout d'une éolienne et repositionnement des éoliennes à la suite des réponses des préconsultations armée.

Avantages :

- Ajout d'une éolienne à 140m suite à la réduction des gabarits de la partie Est des éoliennes de Cheppes- La-Prairie.
- Conciliation des contraintes militaires, paysagères, locales et écologiques.

IV - Localisations envisagées

V3 : variante finale à 13 éoliennes (140 à 180m Bdp)



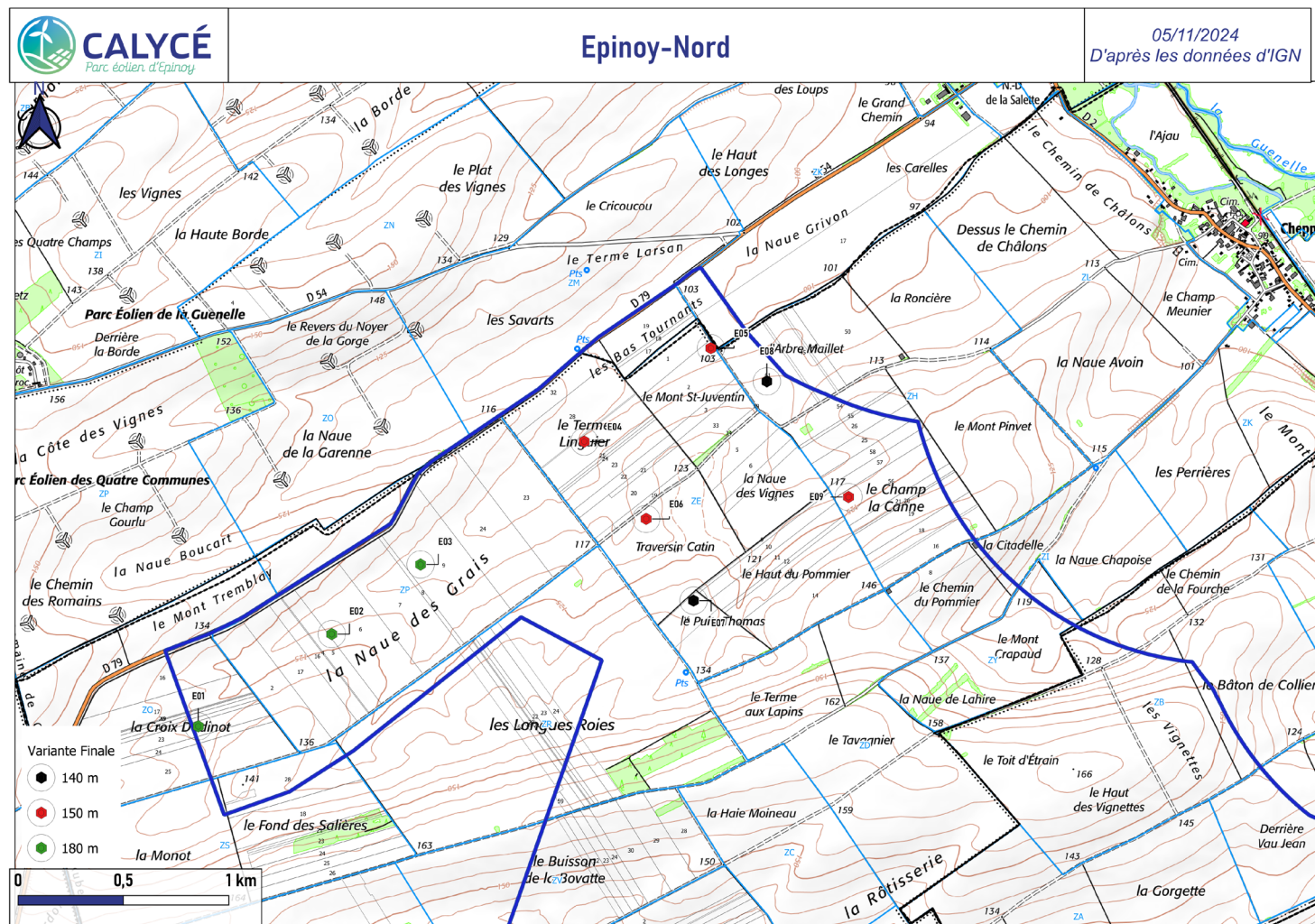
Réajustements des hauteurs et ajout d'une éolienne et repositionnement des éoliennes à la suite des réponses des préconsultations armée.

Avantages :

- Ajout d'une éolienne à 140m suite à la réduction des gabarits de la partie Est des éoliennes de Cheppes- La-Prairie.
- Conciliation des contraintes militaires, paysagères, locales et écologiques.

IV - Localisations envisagées

V3 : variante finale à 13 éoliennes (140 à 180m Bdp)



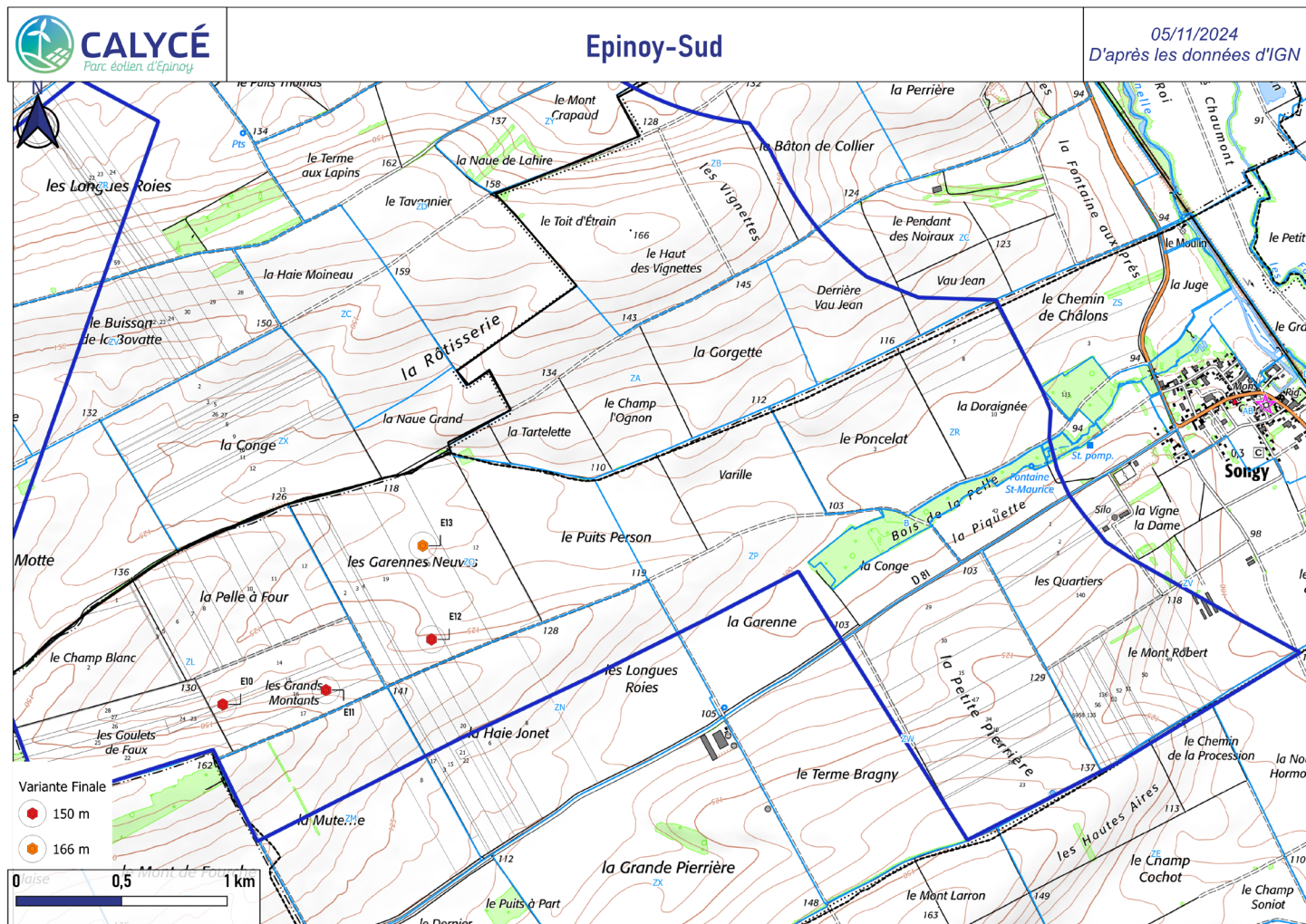
Réajustements des hauteurs et ajout d'une éolienne et repositionnement des éoliennes à la suite des réponses des préconsultations armée.

Avantages :

- Ajout d'une éolienne à 140m suite à la réduction des gabarits de la partie Est des éoliennes de Cheppes- La-Prairie.
- Conciliation des contraintes militaires, paysagères, locales et écologiques.

IV - Localisations envisagées

V3 : variante finale à 13 éoliennes (140 à 180m Bdp)



Réajustements des hauteurs et ajout d'une éolienne et repositionnement des éoliennes à la suite des réponses des préconsultations armée.

Avantages :

- Ajout d'une éolienne à 140m suite à la réduction des gabarits de la partie Est des éoliennes de Cheppes- La-Prairie.
- Conciliation des contraintes militaires, paysagères, locales et écologiques.

Sommaire

- I. Objectifs du projet
- II. Justification du choix du site
- III. Zonage des documents d'urbanisme
- IV. Localisations envisagées et références cadastrales
- V. Caractéristiques du projet et puissance projetée et coût prévisionnel**
- VI. Caractéristiques des équipements en vue de la desserte
- VII. Impacts potentiels sur l'environnement
- VIII. Impacts potentiels sur l'aménagement du territoire
- IX. Enjeux socio-économiques
- X. Options de raccordement



V - Caractéristiques du projet et puissance projetée

Le projet éolien d'Epinoy est constitué de **13 éoliennes** et **4 Postes de livraisons** :

- 9 éoliennes sur la commune de Cheppes-la-Prairie et 4 éoliennes sur la commune de Songy.
- **Modèles envisagés** : Eolienne de type VESTAS – V117, V110, V136, V150
- **Hauteur maximale en bout de pale** : 140 à 180 mètres
- **Diamètre du rotor** : 110 à 150 mètres
- **Garde au sol** : 30 à 40 mètres
- **Puissance unitaire** : 2,2 à 6 MW
- **Puissance totale projetée** : 56 MW (Cheppes-la-Prairie: 39,2 MW ; Songy: 16,8MW).
- **4 postes de livraison prévus** (3 sur Cheppes-la-Prairie et 1 sur Songy).

Le coût prévisionnel du projet est de 1,3 million d'euros par Mégawatt soit 72,8 millions d'euros pour l'intégralité du projet.

Source : 4.2 – Plans règlementaires du projet d'Epinoy - ASTECA



Source : 4.2 – Plans règlementaires du projet d'Epinoy - ASTECA



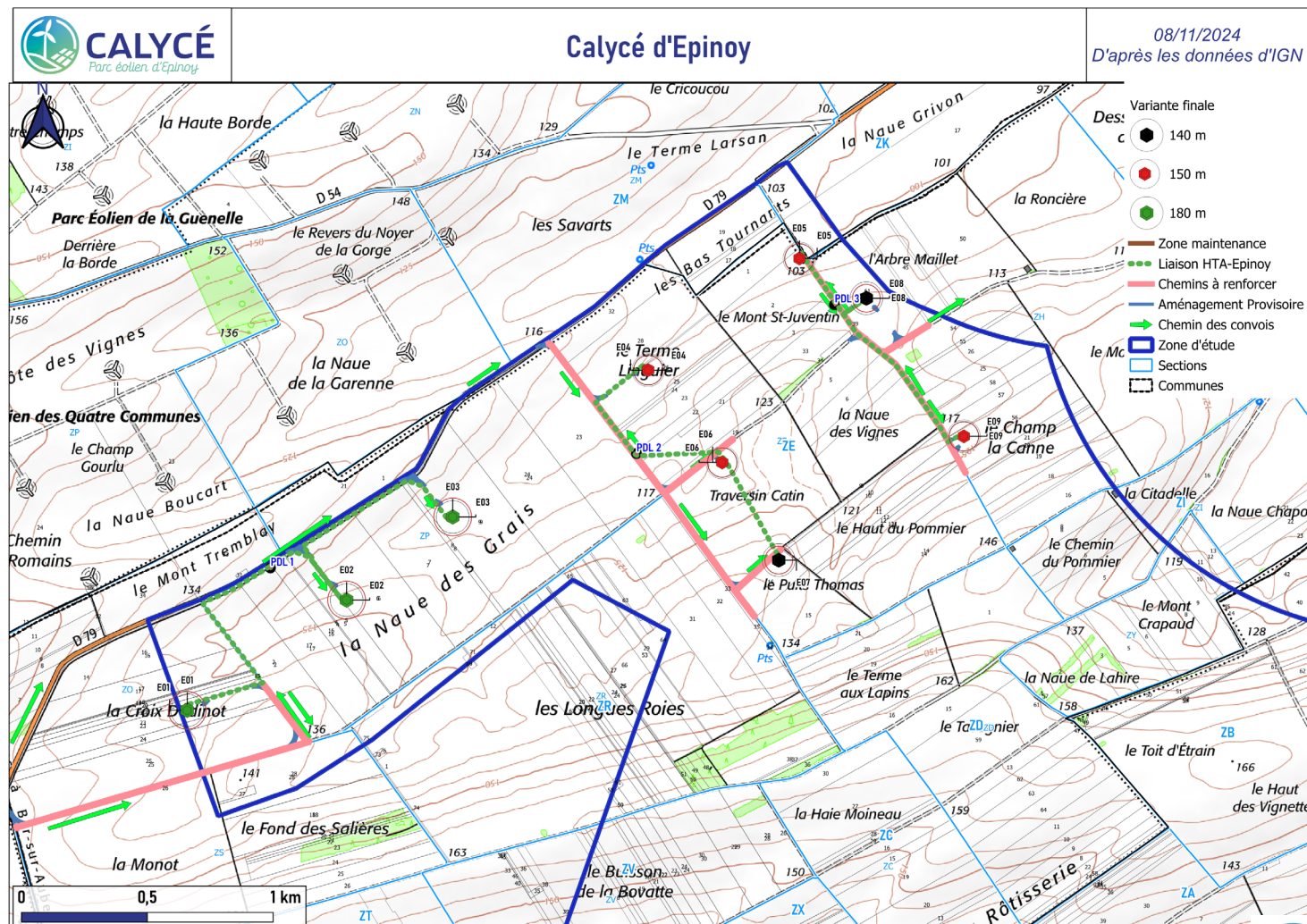
Sommaire

- I. Objectifs du projet
- II. Justification du choix du site
- III. Zonage des documents d'urbanisme
- IV. Localisations envisagées et références cadastrales
- V. Caractéristiques du projet et puissance projetée et coût prévisionnel
- VI. Caractéristiques des équipements en vue de la desserte**
- VII. Impacts potentiels sur l'environnement
- VIII. Impacts potentiels sur l'aménagement du territoire
- IX. Enjeux socio-économiques
- X. Options de raccordement



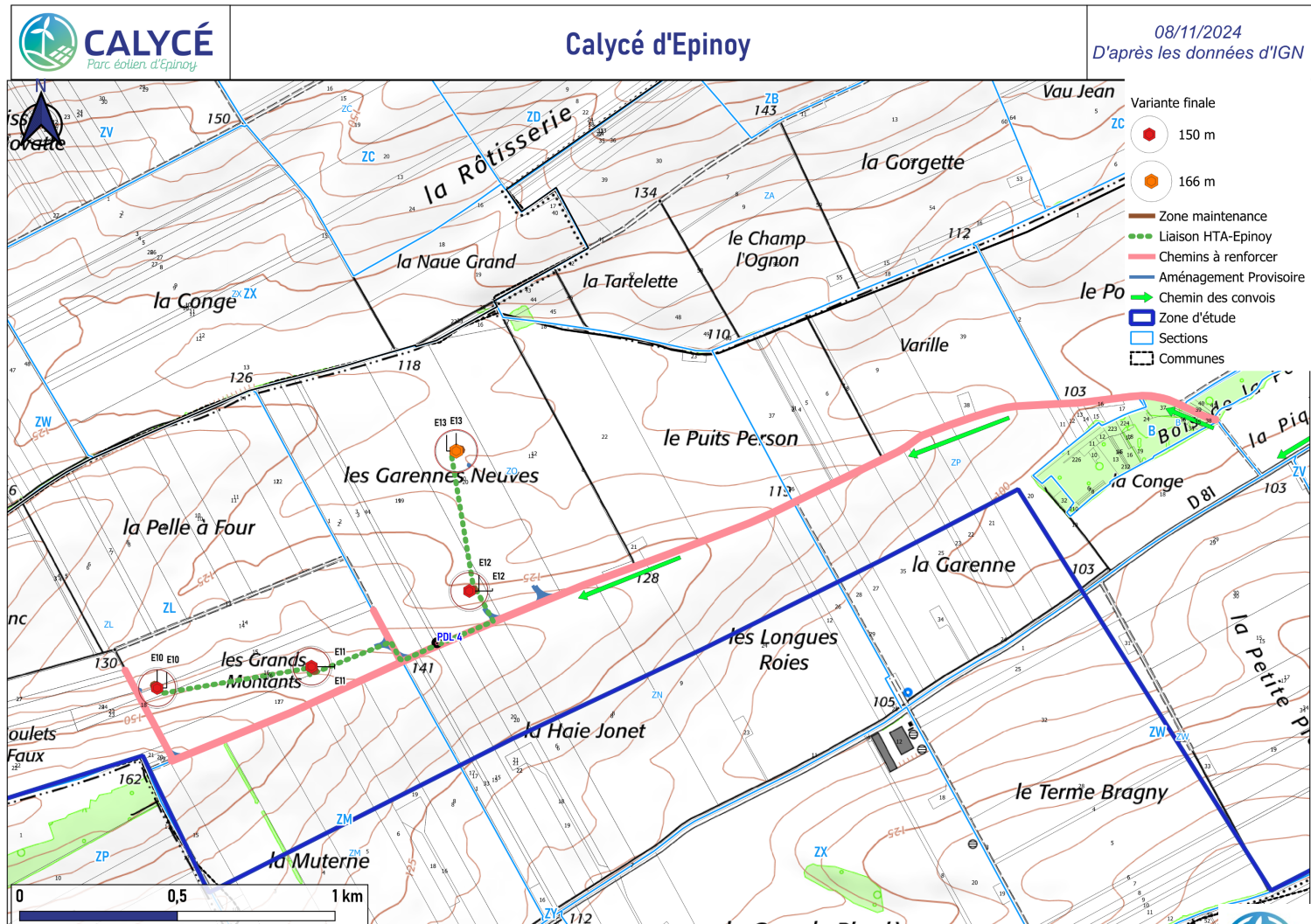
VI - Caractéristiques des équipements en vue de la desserte

Epinoy Nord



VI - Caractéristiques des équipements en vue de la desserte

Epinoý Sud



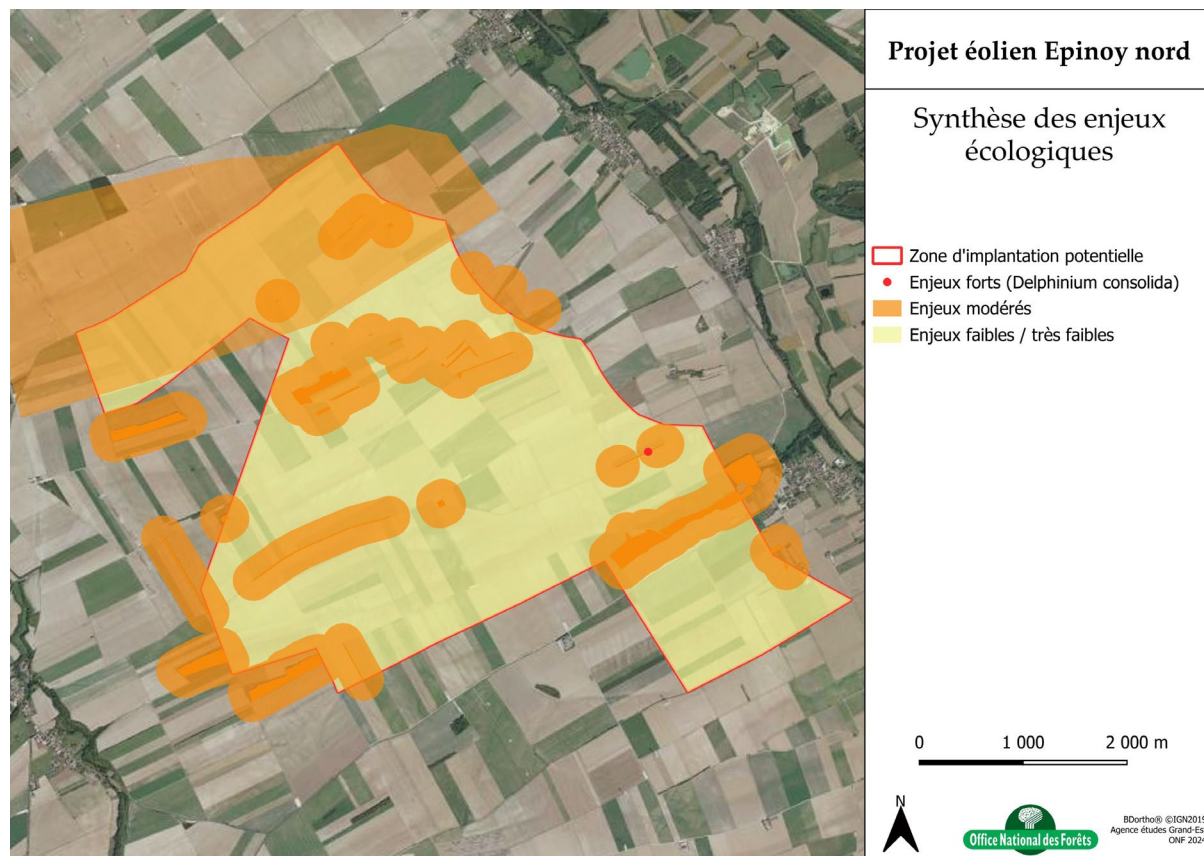
Sommaire

- I. Objectifs du projet
- II. Justification du choix du site
- III. Zonage des documents d'urbanisme
- IV. Localisations envisagées et références cadastrales
- V. Caractéristiques du projet et puissance projetée et coût prévisionnel
- VI. Caractéristiques des équipements en vue de la desserte
- VII. Impacts potentiels sur l'environnement**
- VIII. Impacts potentiels sur l'aménagement du territoire
- IX. Enjeux socio-économiques
- X. Options de raccordement



VII - Impacts potentiels sur l'environnement

Environnement



- Ce sont les enjeux modérés apparaissant sur cette carte en **orange**: ce niveau d'enjeux prend également en compte une distance d'éloignement des boisements et haies arborescentes de 200 mètres.

Carte: Enjeux écologiques dans la zone d'étude.

VII - Impacts potentiels sur l'environnement

Environnement

Tableau: Synthèse des impacts bruts par espèce, pour les chiroptères

Espèce	Evaluation des impacts bruts				
	Impacts temporaires (phase travaux)			Impacts permanents (phase d'exploitation)	
	Dérangement	Destruction d'habitats	Destruction d'individus	Mortalité	Perte d'habitats
Barbastelle d'Europe	Nul	Négligeable	Nul	Négligeable	Négligeable
Murin de Daubenton	Nul	Négligeable	Nul	Négligeable	Négligeable
Murin à moustaches	Nul	Négligeable	Nul	Négligeable	Négligeable
Oreillard <i>sp.</i>	Nul	Négligeable	Nul	Négligeable	Négligeable
Sérotine commune	Nul	Négligeable	Nul	Faible	Négligeable
Noctule commune	Nul	Nul	Nul	Fort	Négligeable
Noctule de Leisler	Nul	Nul	Nul	Modéré	Négligeable
Pipistrelle commune	Nul	Négligeable	Nul	Faible	Négligeable
Pipistrelle de Kuhl	Nul	Négligeable	Nul	Négligeable	Négligeable
Pipistrelle de Nathusius	Nul	Négligeable	Nul	Modéré	Négligeable
Pipistrelle pygmée	Nul	Négligeable	Nul	Négligeable	Négligeable

VII - Impacts potentiels sur l'environnement

Environnement

Espèce	Evaluation des impacts bruts sur les populations locales					
	Impacts temporaires (phase travaux)			Impacts permanents (phase exploitation)		
	Destruction d'habitats	Dérangement	Destruction de nids	Mortalité	Effet barrière	Perte de territoire
Alouette des champs	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable
Bergeronnette printanière	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable
Bondrée apivore	Nul	Nul	Nul	Négligeable	Négligeable	Nul
Bruant des roseaux	Nul	Nul	Nul	Négligeable	Négligeable	Nul
Bruant jaune	Nul	Nul	Nul	Négligeable	Négligeable	Nul
Bruant proyer	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable
Busard cendré	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable
Busard des roseaux	Nul	Nul	Nul	Négligeable	Négligeable	Nul
Busard Saint-Martin	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable
Buse variable	Négligeable	Négligeable	Nul	Négligeable	Négligeable	Négligeable
Caille des blés	Négligeable	Faible	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable
Chardonneret élégant	Nul	Négligeable	Nul	Négligeable	Négligeable	Nul
Corbeau freux	Négligeable	Négligeable	Nul	Négligeable	Négligeable	Négligeable
Epervier d'Europe	Nul	Nul	Nul	Négligeable	Nul	Nul
Faucon crécerelle	Nul	Négligeable	Nul	Négligeable	Nul	Nul
Faucon émerillon	Nul	Nul	Nul	Négligeable	Nul	Nul
Gobemouche noir	Nul	Nul	Nul	Négligeable	Nul	Nul
Grue cendrée	Nul	Nul	Nul	Négligeable	Négligeable	Nul
Héron cendre	Nul	Nul	Nul	Négligeable	Négligeable	Négligeable
Hibou moyen-duc	Négligeable	Négligeable	Nul	Négligeable	Négligeable	Négligeable
Hirondelle de fenêtre	Nul	Nul	Nul	Négligeable	Négligeable	Négligeable
Hirondelle rustique	Nul	Nul	Nul	Négligeable	Négligeable	Négligeable
Linotte mélodieuse	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable
Martinet noir	Nul	Nul	Nul	Négligeable	Négligeable	Nul
Milan noir	Nul	Nul	Nul	Négligeable	Négligeable	Nul
Milan royal	Nul	Nul	Nul	Négligeable	Négligeable	Nul
Edicnème criard	Négligeable	Négligeable	Faible	Négligeable	Négligeable	Négligeable
Pipit farlouse	Négligeable	Négligeable	Nul	Négligeable	Négligeable	Négligeable
Pluvier doré	Négligeable	Négligeable	Nul	Négligeable	Faible	Faible
Pouillot fitis	Nul	Nul	Nul	Négligeable	Négligeable	Nul
Roitelet huppé	Nul	Nul	Nul	Négligeable	Négligeable	Nul
Tarier des prés	Nul	Nul	Nul	Négligeable	Négligeable	Négligeable
Tarier pâle	Nul	Nul	Nul	Négligeable	Négligeable	Négligeable
Tourterelle des bois	Nul	Nul	Nul	Négligeable	Négligeable	Nul
Traquet motteux	Nul	Nul	Nul	Négligeable	Nul	Nul
Vaumeau huppé	Négligeable	Négligeable	Nul	Négligeable	Modéré	Modéré
Verdier d'Europe	Nul	Nul	Nul	Négligeable	Négligeable	Négligeable

Tableau: Synthèse des impacts bruts par espèce, pour l'avifaune.

VII - Impacts potentiels sur l'environnement

Environnement

Tableau: Synthèse des impacts bruts pour l'habitat-flore et la faune terrestre.

Groupe taxonomique ou élément	Impacts bruts en phase travaux	Impacts bruts en phase d'exploitation	Justification
Habitats	Négligeables	Négligeables	Evitement de tous les éléments à enjeux (boisements, haies, etc.) ; implantation des éoliennes et aménagements annexes en parcelles cultivées.
Flore	Négligeables	Négligeables	1 seule espèce d'intérêt de conservation, <i>Delphinium consolida</i> . Station à l'écart des emprises du projet, non menacée. Aucune espèce protégée. Absence d'espèces exotiques invasives, mais quelques espèces exogènes non invasives.
Mammifères terrestres	Négligeables	Négligeables	Pas d'observation d'espèces protégées au sein de la ZIP. Milieu cultivé défavorable à leur présence. Dérangement possible en phase travaux pour le Chevreuil et le Lièvre d'Europe, mais sans effet pour les populations.
Entomofaune	Négligeables	Négligeables	Absence d'espèce protégée ou menacée ; milieu cultivé très peu favorable.
Reptiles	Nuls	Nuls	Aucune observation ; milieu cultivé très défavorable.
Amphibiens	Nuls	Nuls	Aucune observation ; milieu cultivé très défavorable.

VII - Impacts potentiels sur l'environnement

Environnement

- **Mesures d'évitement**

- Choix de la variante la moins impactante
- Evitement de tous les éléments à enjeux (boisement, haies, etc.)

- **Mesures de réduction**

- Caractéristique des éoliennes choisies **(re-1)**
- Planification du chantier de construction **(re-2)**
 - Pas de travaux du 1^{er} avril au 31 Juillet (période de reproduction des oiseaux)
 - Un suivi environnemental du chantier sera prévu simultanément à la conduite des travaux.
- Lutte contre le risque de pollution **(re-3)**
- Gestion des plateformes des éoliennes **(re-4)**
- Limitation de l'éclairage au niveau des éoliennes **(re-5)**
- Obturer les interstices **(re-6)**
- Bridage fonctionnel pour les chiroptères **(re-7)**

VII - Impacts potentiels sur l'environnement

Environnement

• Mesures d'accompagnement

- Plantation de haie Bouchon-tampon
- Veille de la nidification de rapaces
- Protection des nichées de busards

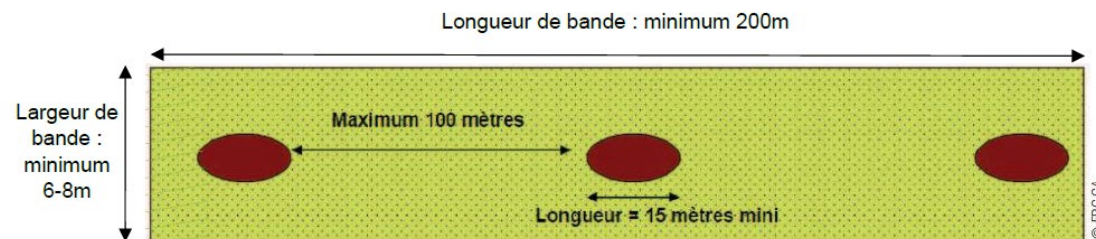


Figure 9 : Schéma de plantation théorique d'une bande Tampon-Bouchon.

• Mesures de suivi

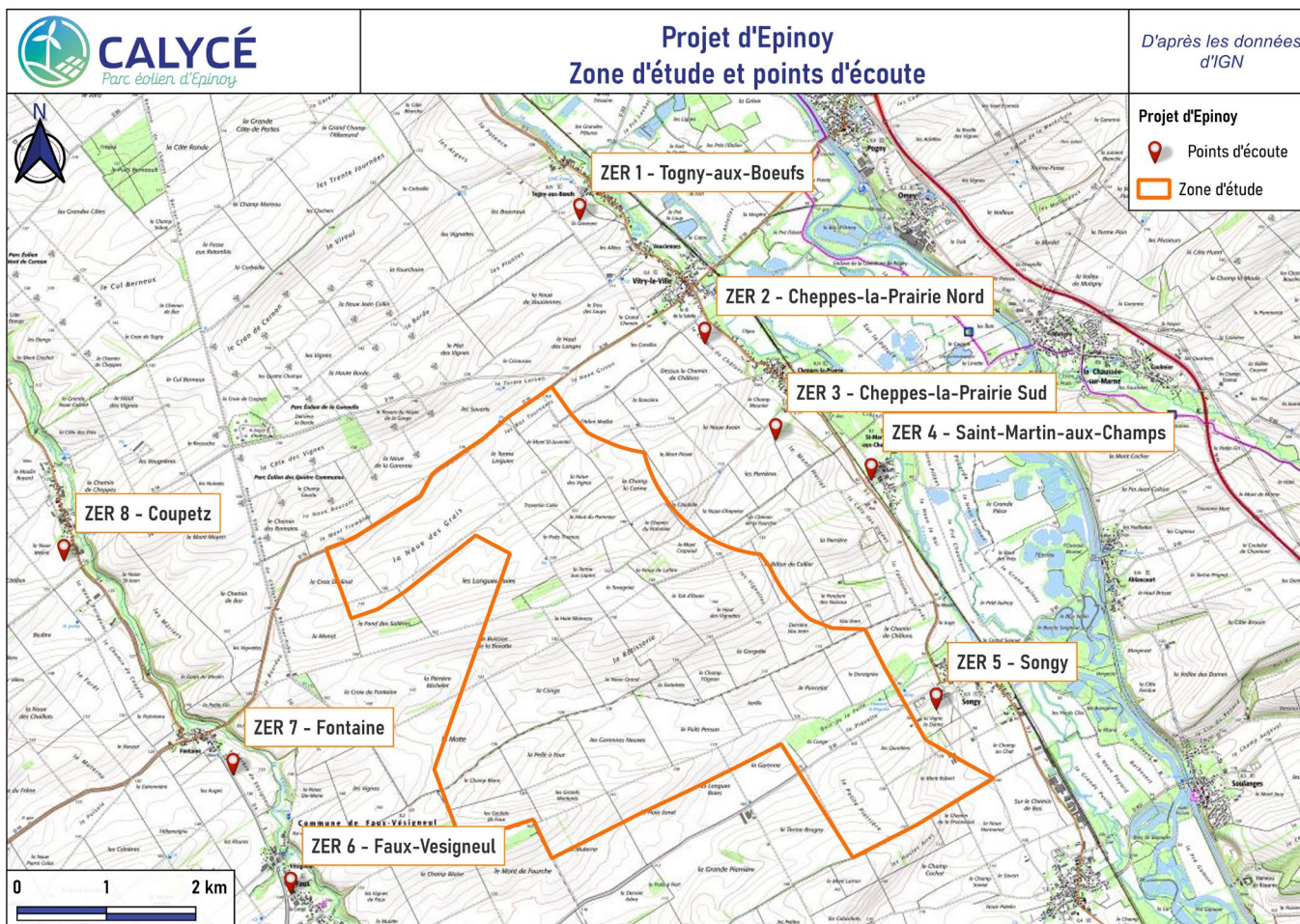
- Suivi de la mortalité
 - 20 passages minimum
 - 3 années de suivi
- Suivi de l'activité des chiroptères en altitude
- Suivi d'activité du Vanneau huppé en période internuptiale
- Extension du suivi de la mortalité en période hivernale



Figure: Exemple de protection des nids de busard. (Source: www.estrepublicain.fr/environnement/2022/07/08)

VII - Impacts potentiels sur l'environnement

Acoustique



Les points de mesure du bruit résiduel ont été choisis en fonction de leurs expositions sonores vis-à-vis des éoliennes et des conditions météorologiques ainsi que des secteurs géographiques de la zone. Ces points ont été retenus pour être représentatifs de l'ambiance sonore de chaque secteur.

La localisation des points de mesures, en concertation avec le bureau d'études Acoustique, la société Calycé et les acteurs locaux, ont été définis de manière à représenter les habitations les plus susceptibles d'être exposées au risque d'émergence.

VII - Impacts potentiels sur l'environnement

Acoustique

Les configurations envisagées:

Epinoy Nord:

E1, E2, E3 : Vestas V150-4.5MW avec présence de serrations sur les pales des machines.

E4, E5, E6, E9 : Vestas V117-4.2MW avec présence de serrations sur les pales des machines.

E7, E8 : Vestas V110-2.2MW avec présence de serrations sur les pales des machines.

Epinoy Sud:

E10, E11, E12 : Vestas V117-4.2MW avec présence de serrations sur les pâles des machines

E13 : Vestas V136-4.2MW avec présence de serrations sur les pâles des machines

- Par vent de **Sud-Ouest** et **Nord-Est**, l'estimation des niveaux sonores générés aux voisinages par le fonctionnement du parc éolien **d'Epinoy Nord**, sur la commune de **Cheppes-la-Prairie**, et **Epinoy Sud** sur la commune de **Songy** indique que la réglementation applicable sera respectée. (arrêté du 26 août 2011 modifié)



VII - Impacts potentiels sur l'environnement

Impact acoustique cumulatif

L'analyse de l'impact cumulatif consiste à étudier l'effet du parc éolien d'Epinoy Sud et d'Epinoy Nord en plus de ceux de Mât d'Eole et Souffle d'Espoir, dans le but d'assurer le respect des exigences réglementaires pour les différentes zones à émergence réglementée, lorsque les 3 parcs fonctionnent en simultanément.

- Par vent de Sud-Ouest et de Nord-Est, l'estimation des niveaux sonores générés aux voisinages par le fonctionnement simultané des éoliennes des parcs éoliens d'Epinoy Nord, d'Epinoy Sud, de Mât d'Eole et de Souffle d'Espoir indique que la réglementation applicable (arrêté du 26 août 2011 modifié) sera respectée en zones à émergences règlementées sans plans de gestion sonore.

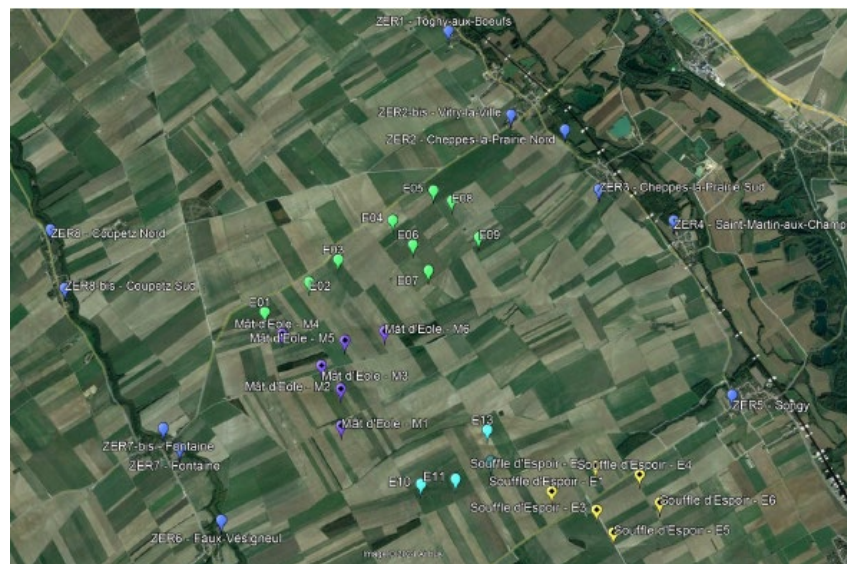
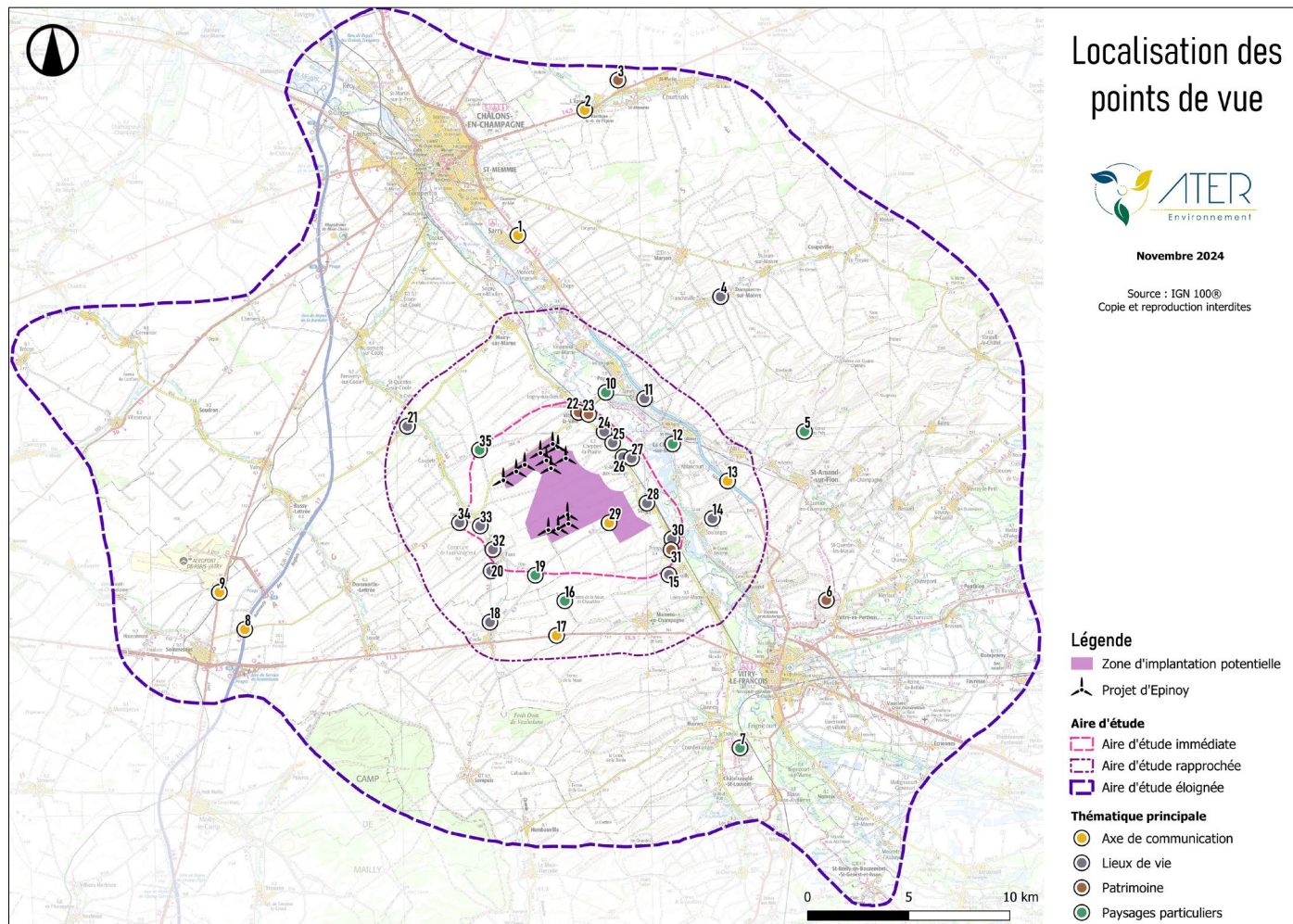


Figure: Implantation du projet d'Epinoy et des parcs éoliens Mât d'Eole et Souffle d'Espoir.

VII - Impacts potentiels sur l'environnement

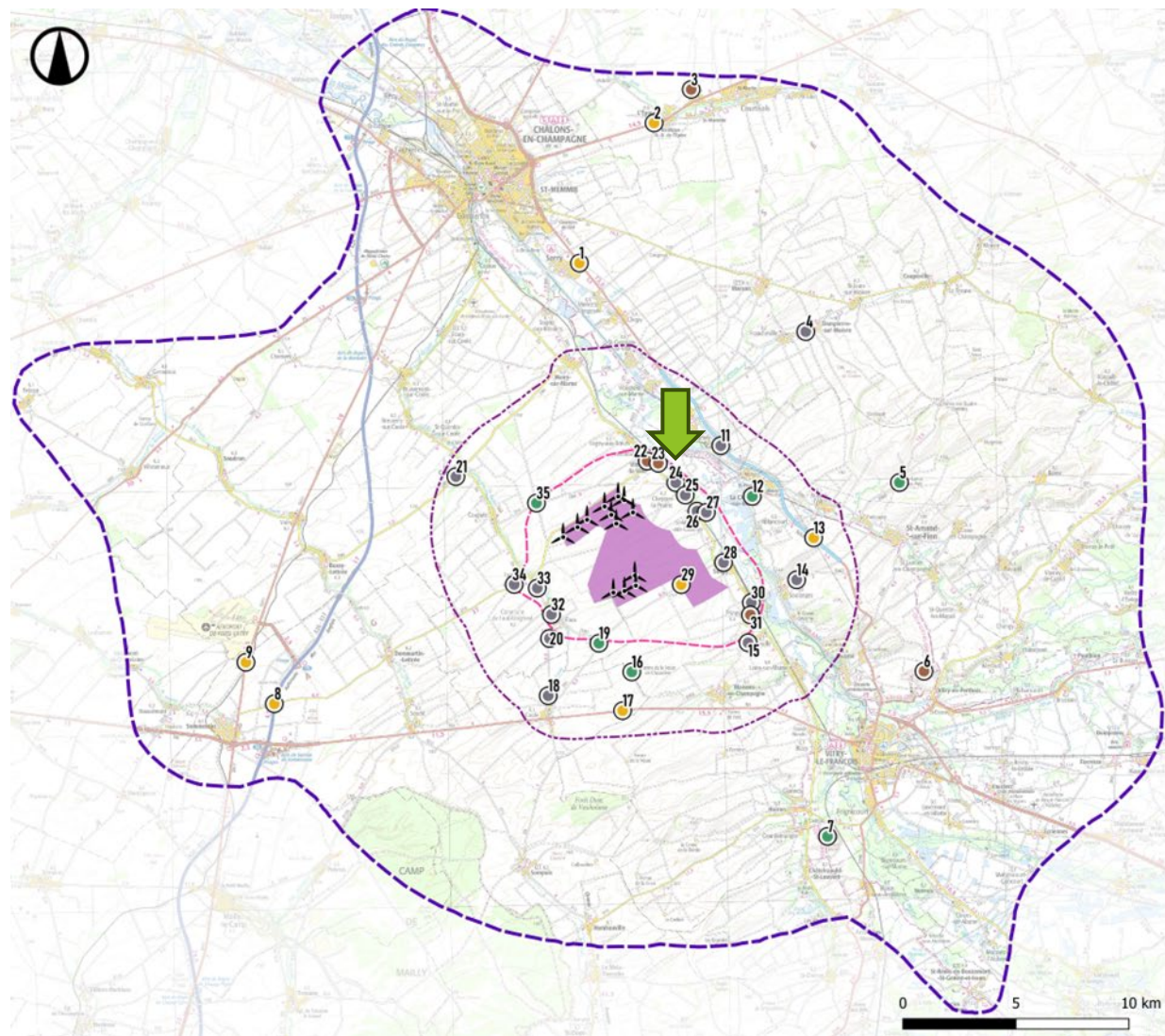
Paysage



Carte: Localisation des photomontages selon les zones d'influence visuelle du projet

VII - Impacts potentiels sur l'environnement

Photomontage



Localisation des
points de vue



Novembre 2024

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Projet d'Epinoy

Aire d'étude

Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée

Thématique principale

Axe de communication

Lieux de vie

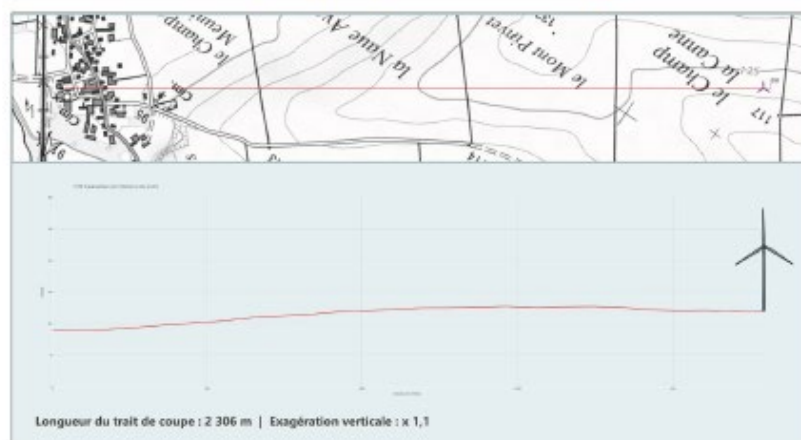
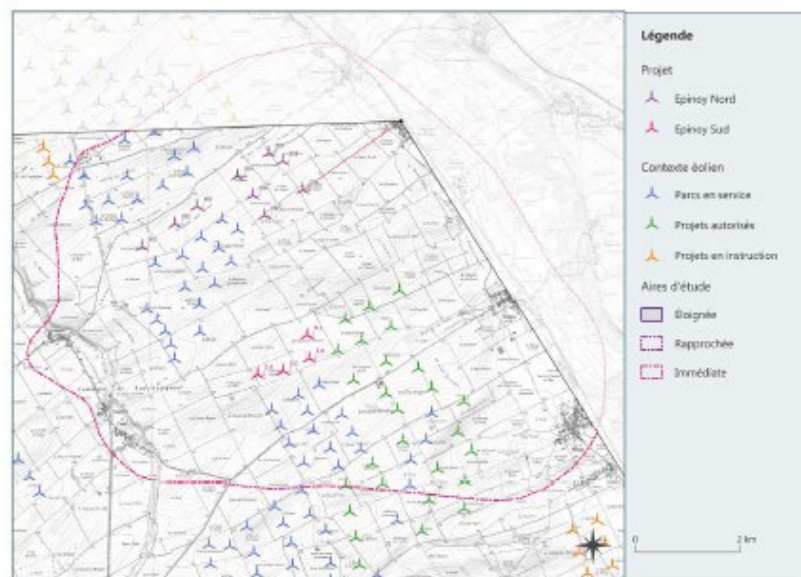
Patrimoine

Paysages particuliers

VII - Impacts potentiels sur l'environnement

Photomontage

Vue n°24 - Depuis le centre de Cheppes-la-Prairie, aux abords de l'église et de la mairie



Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis le centre-bourg de Cheppes-la-Prairie, le paysage est fermé sur le lointain. Les bâtiments et les arbres du village filtrent les vues sur les parcs éoliens du plateau de Champagne Crayeuse. Un monument au mort et divers bâtiments en brique rouge caractérisent ce centre-bourg.

Etat projeté :

Les éoliennes des deux parties du parc projeté ne sont pas visibles depuis ce point de vue. Ainsi, l'impact paysager est nul.



VII - Impacts potentiels sur l'environnement

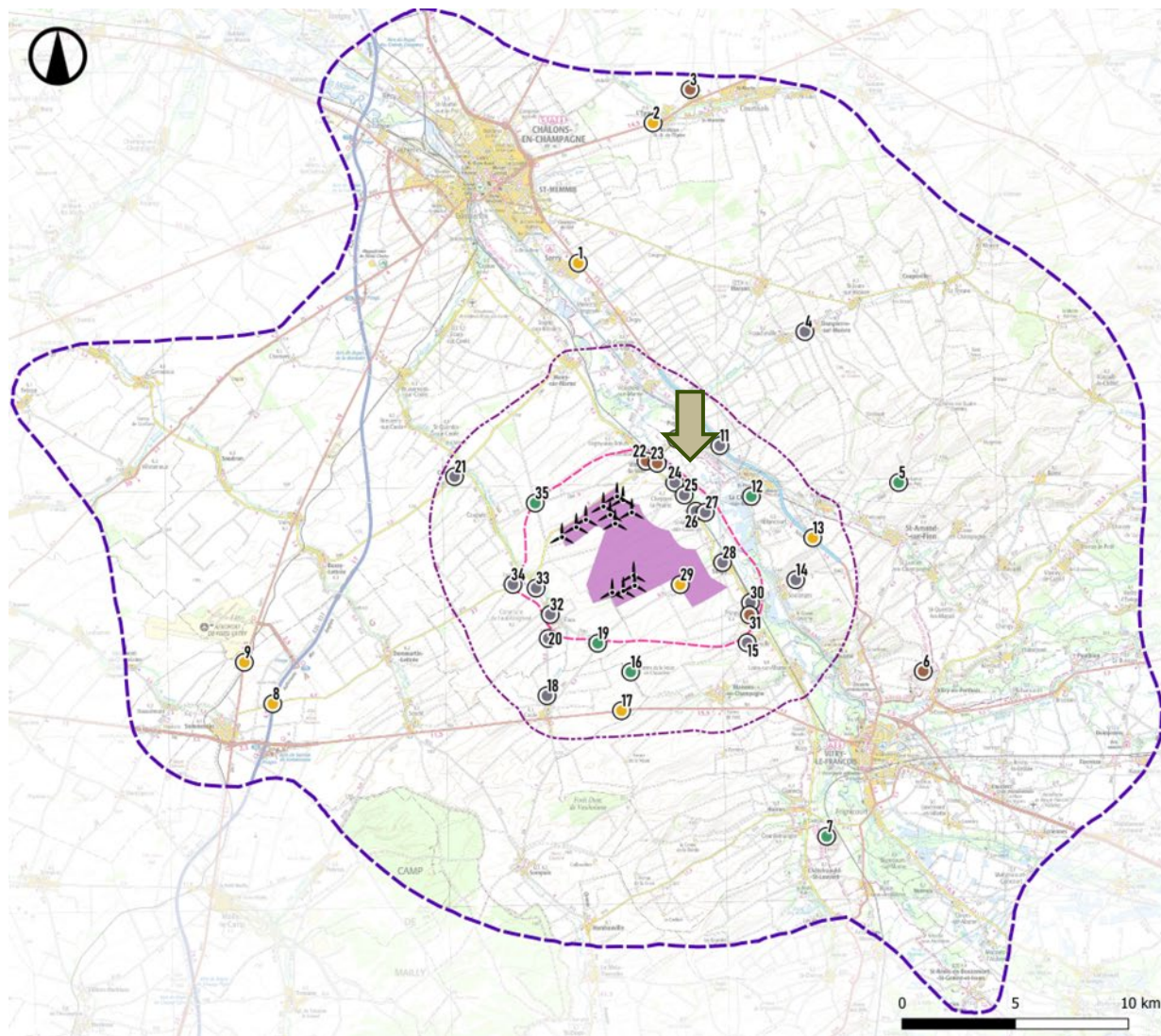
Photomontage

Depuis le centre de Cheppes-la-Prairie, aux abords de l'église et de la mairie - Vue n°24



VII - Impacts potentiels sur l'environnement

Photomontage



Localisation des points de vue



Novembre 2024

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Projet d'Epinoy

Aire d'étude

Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée

Thématique principale

Axe de communication

Lieux de vie

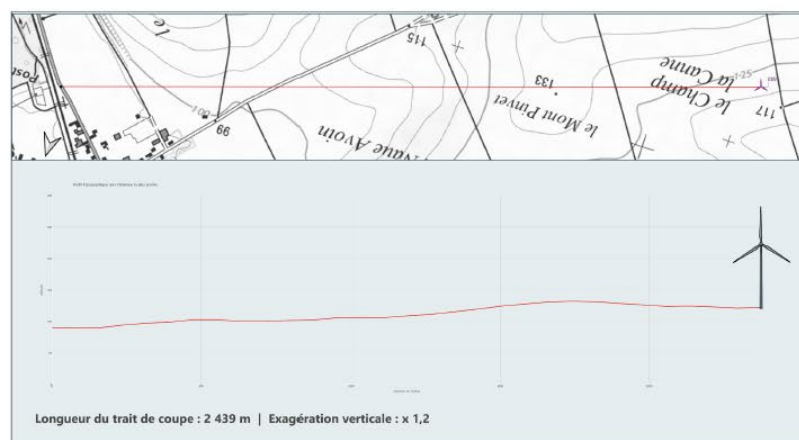
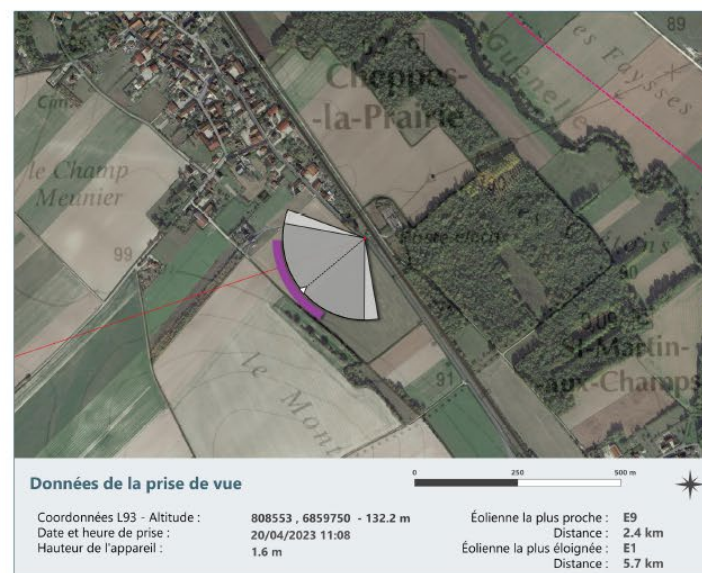
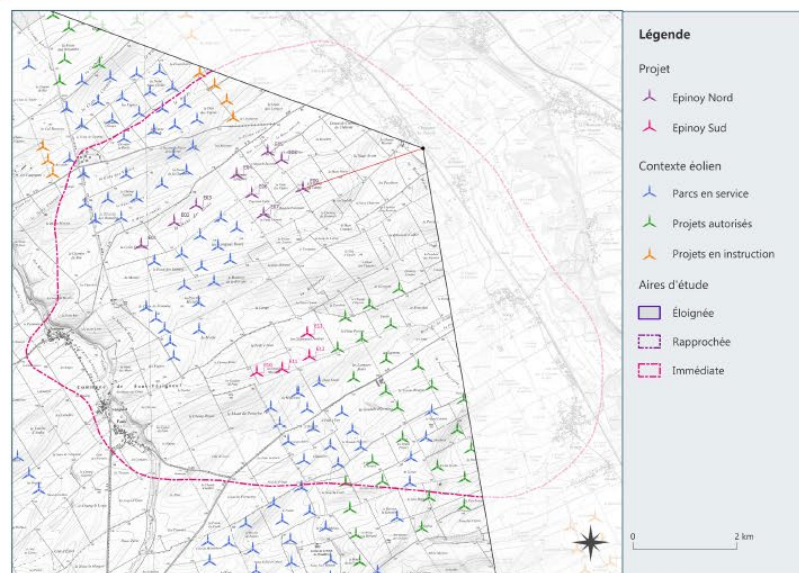
Patrimoine

Paysages particuliers

VII - Impacts potentiels sur l'environnement

Photomontage

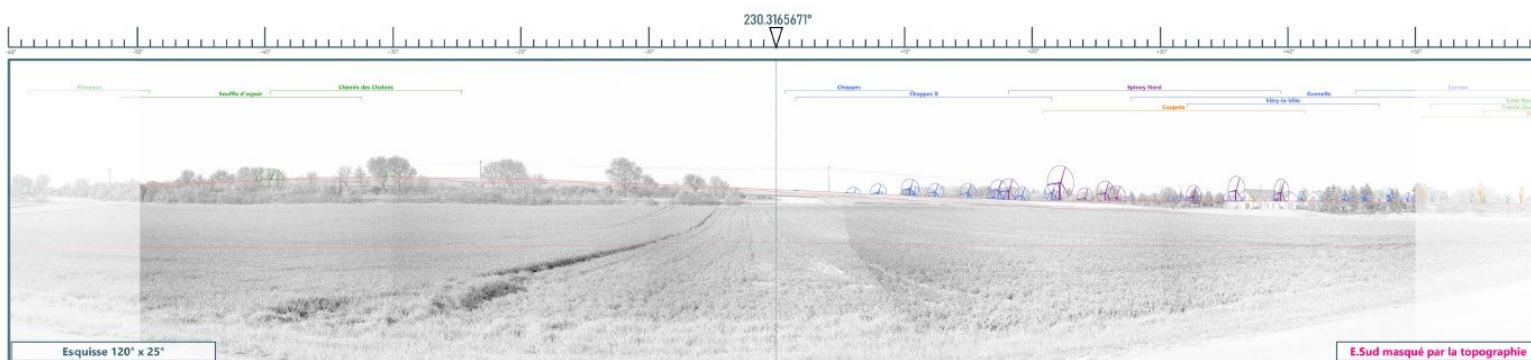
Vue n°25 - Depuis la D2 au sud-est de Cheppes-la-Prairie, aux abords de la voie ferrée



VII - Impacts potentiels sur l'environnement

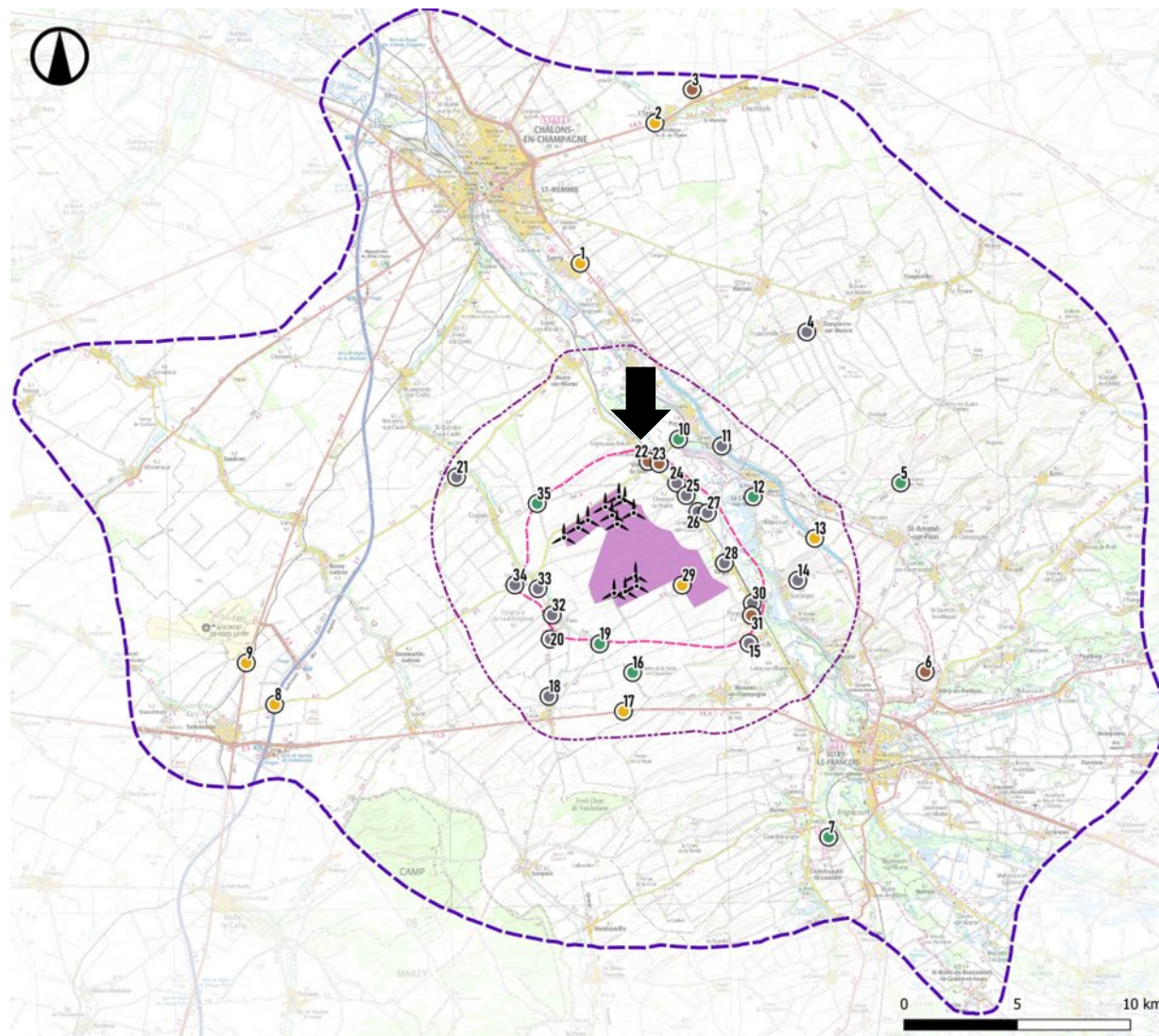
Photomontage

Depuis la D2 au sud-est de Cheppes-la-Prairie, aux abords de la voie ferrée - Vue n°25



VII - Impacts potentiels sur l'environnement

Photomontage



Localisation des
points de vue



Novembre 2024

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Projet d'Epinoy

Aire d'étude

Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée

Thématique principale

Axe de communication

Lieux de vie

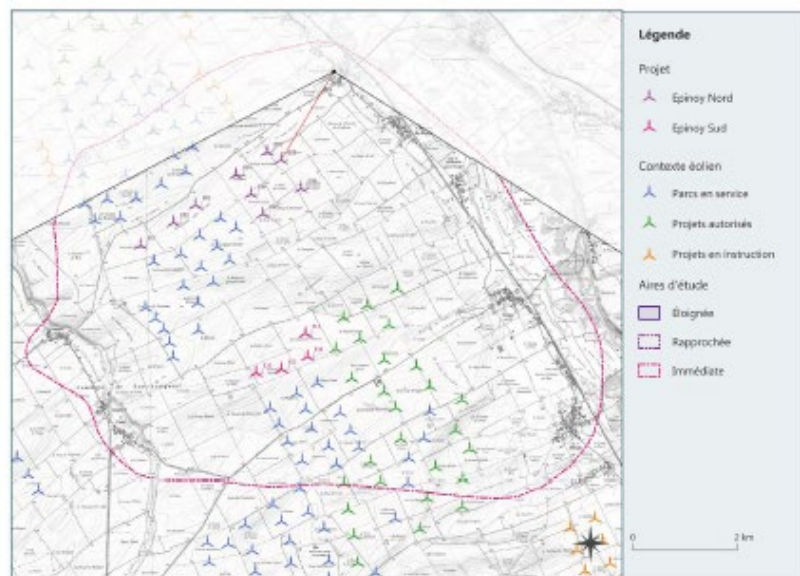
Patrimoine

Paysages particuliers

VII - Impacts potentiels sur l'environnement

Photomontage

Vue n°22 - Depuis la glacière de Vitry-la-Ville (EPINOY)



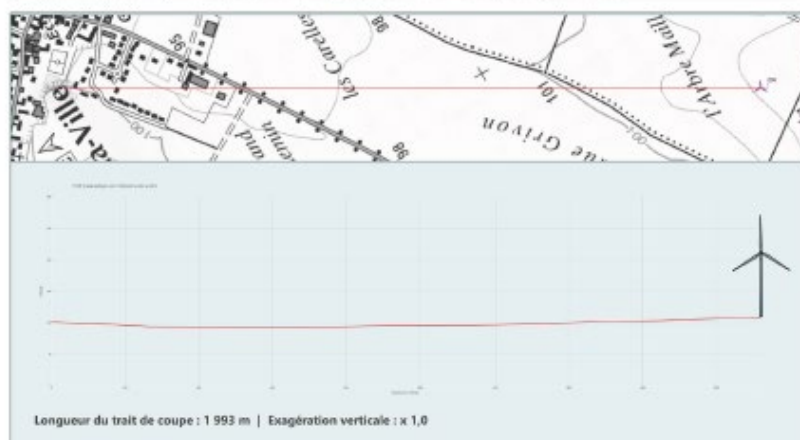
Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la glacière de Vitry-la-Ville, le paysage s'ouvre en direction du sud-ouest sur les étendues agricoles de la Champagne. A cet endroit, Quelques arbres du second plan filtrent les vues sur l'horizon. L'espace bâti du village s'étend sur l'ensemble du panorama, limitant les vues sur les éoliennes existantes.

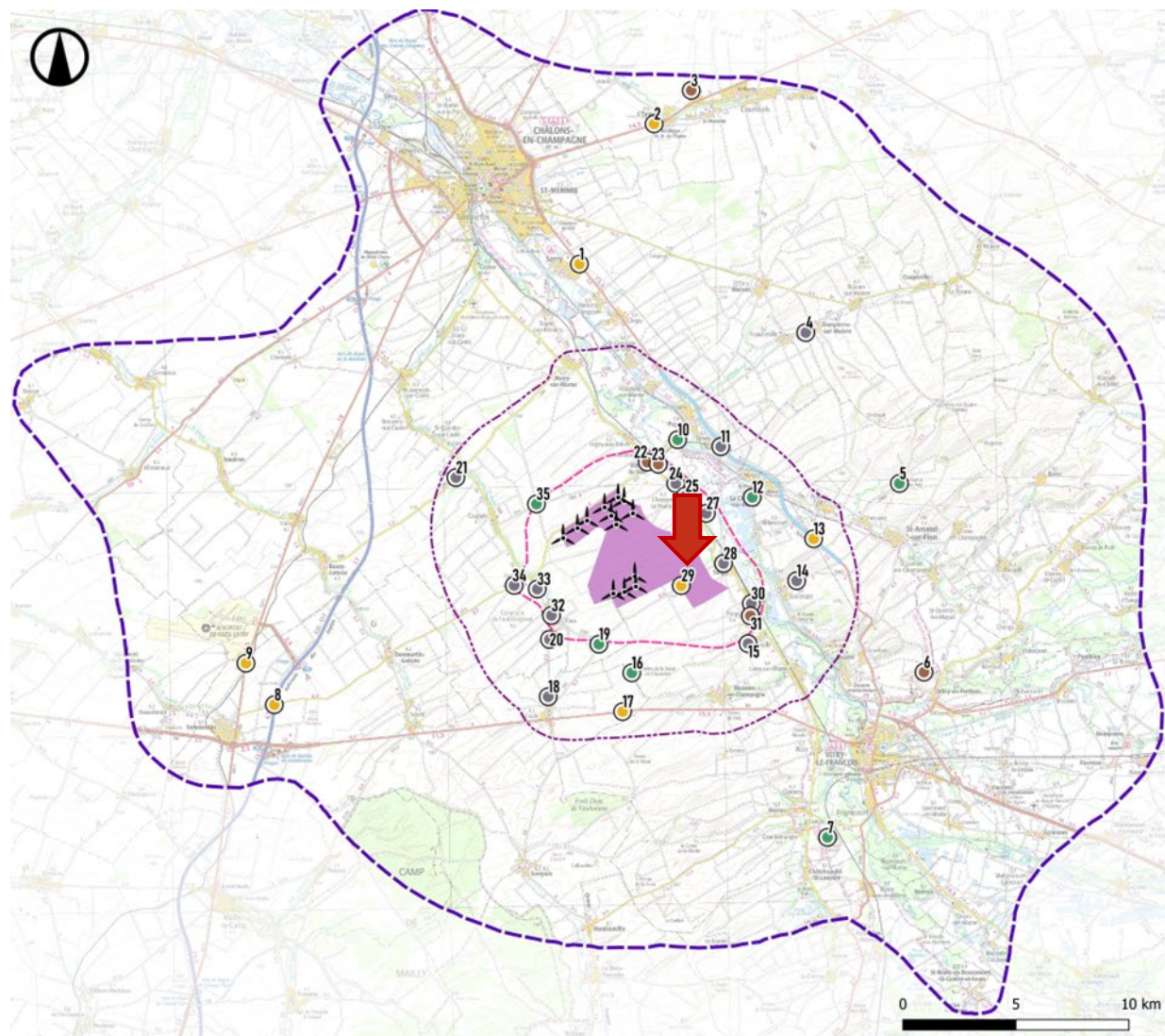
Etat projeté :

La vue sur les éoliennes du projet sera filtrée par les arbustes et les éléments bâtis du village. Trois éoliennes d'Épinoy-Nord sont partiellement visibles au-dessus des habitations, augmentant la prégnance du motif éolien depuis ce lieu.



VII - Impacts potentiels sur l'environnement

Photomontage



Localisation des
points de vue



Novembre 2024

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Projet d'Epinoy

Aire d'étude

Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée

Thématique principale

Axe de communication

Lieux de vie

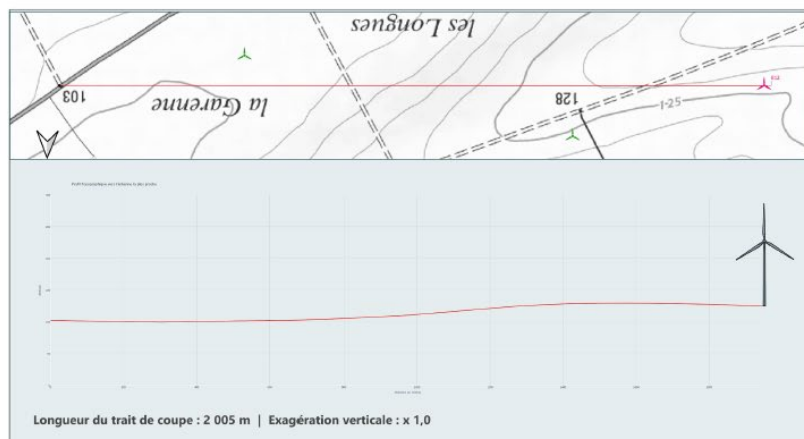
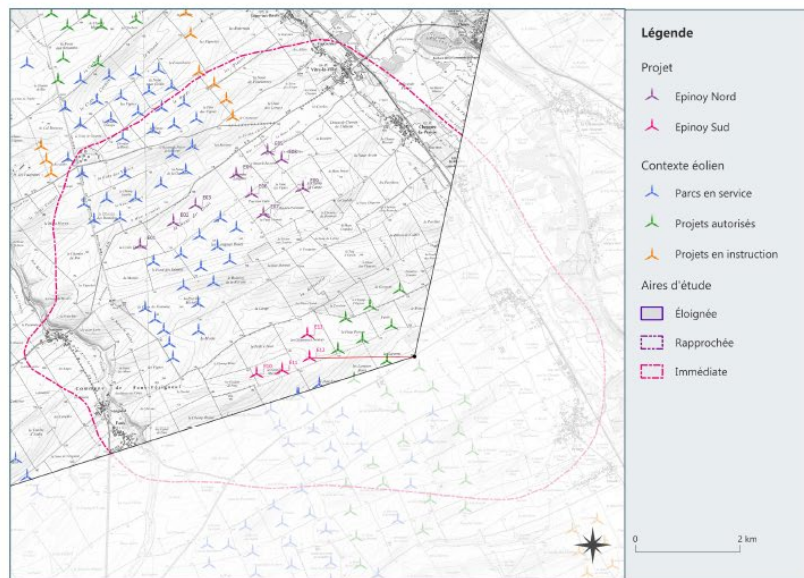
Patrimoine

Paysages particuliers

VII - Impacts potentiels sur l'environnement

Photomontage

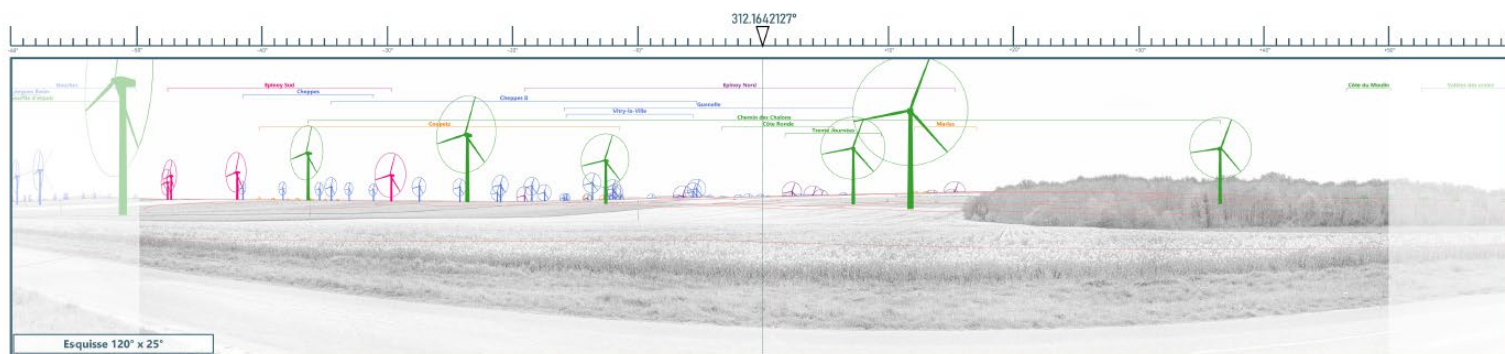
Vue n°29 - Depuis la D81 au sud-ouest de Songy



VII - Impacts potentiels sur l'environnement

Photomontage

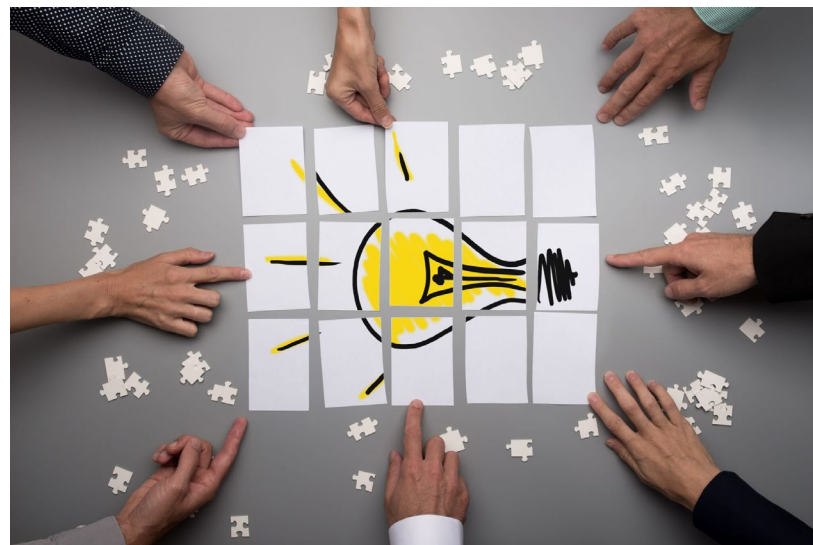
Depuis la D81 au sud-ouest de Songy - Vue n°29



VII - Impacts potentiels sur l'environnement

- **Mesures de réduction**

- Limiter les pistes d'accès et aires de montages
- Entretien des plateformes
- Enfouissement des câbles
- Habillage des postes de livraisons (Fille sauvage)
- Bourse aux arbres
- Vos idées?



Sommaire

- I. Objectifs du projet
- II. Justification du choix du site
- III. Zonage des documents d'urbanisme
- IV. Localisations envisagées
- V. Caractéristiques du projet et puissance projetée et coût prévisionnel
- VI. Caractéristiques des équipements en vue de la desserte
- VII. Impacts potentiels sur l'environnement
- VIII. Impacts potentiels sur l'aménagement du territoire**
- IX. Enjeux socio-économiques
- X. Options de raccordement



VIII - Impacts potentiels sur l'aménagement du territoire



- Infrastructures de transport : très faible



- Infrastructures électriques : très faible



- Tourisme et loisir : faible



- Activités agricoles : faible et positif



- Ambiance lumineuse : faible (contexte éolien pré-existant)



- Qualité de l'air : impact fort positif (production d'énergie décarbonée)

Sommaire

- I. Objectifs du projet
- II. Justification du choix du site
- III. Zonage des documents d'urbanisme
- IV. Localisations envisagées
- V. Caractéristiques du projet et puissance projetée et coût prévisionnel
- VI. Caractéristiques des équipements en vue de la desserte
- VII. Impacts potentiels sur l'environnement
- VIII. Impacts potentiels sur l'aménagement du territoire
- IX. **Enjeux socio-économiques**
- X. Options de raccordement



IX - Enjeux socio-économiques



Retombées annuelles pour les communes

		SONGY (16,8 MW)	CHEPPES-LA-PRAIRIE (39,2 MW)
RETOMBEES FISCALES	Taxe foncière sur les propriétés bâties	10 944 €	19 550 €
	IFER	28 090 €	65 459 €
	TOTAL FISCALITÉ	39 033 €	85 009 €
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT		10 000 €	22 500 €
TOTAL		49 033 €	107 509 €



Retombées annuelles pour les EPCI et département de la Marne

	Communautés de Communes Vitry, Champagne et der	Communautés de Communes de Moivre à la Coole	Département de la Marne
IFER	70 224 €	163 647 €	140 448 €
TOTAL FISCALITÉ	70 224 €	163 647 €	140 448 €

Sommaire

- I. Objectifs du projet
- II. Justification du choix du site
- III. Zonage des documents d'urbanisme
- IV. Localisations envisagées
- V. Caractéristiques du projet et puissance projetée et coût prévisionnel
- VI. Impacts potentiels sur l'environnement
- VII. Impacts potentiels sur l'aménagement du territoire
- VIII. Enjeux socio-économiques
- IX. Caractéristiques des équipements en vue de la desserte
- X. **Options de raccordement**

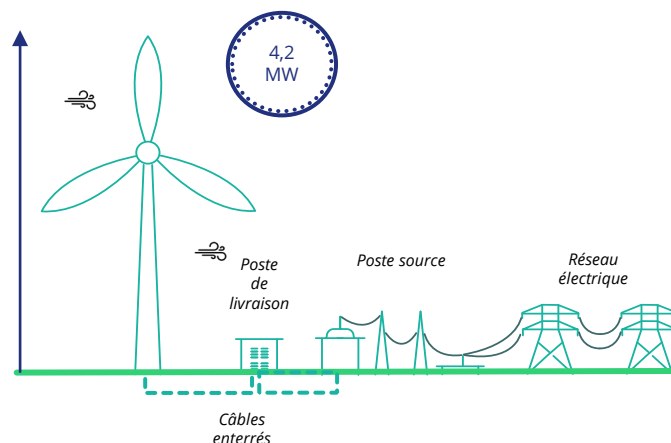


X – Options de raccordement

Le raccordement électrique des postes de livraison au poste source sera réalisé en câbles HTA enterrés. Chaque poste de livraison acheminera l'électricité produite par les éoliennes vers un poste source qui effectuera la transformation en haute tension (63 000 V ou HTB) de l'énergie produite en moyenne tension (20 000 V ou HTA).

Le poste source envisagé pour le raccordement du parc éolien d'Epinoy **doit être créé au S3ENR Grand-Est**, sa commune d'implantation et sa date de création ne sont pas encore définies. Les informations sur ce futur poste source sont disponibles sur le site internet capareseau.fr, la dernière mise à jour date du 13/08/2024. Une illustration du raccordement est présentée ci-dessous :

le planning prévisionnel de création du poste source est 2028-2029.





Merci !

Voici le lien vers le site internet: <https://parc-eolien-epinoy.fr/>